

ECHOS DU **TRESOR**



Magazine trimestriel du Trésor - Numéro Spécial - Mars 2025

AMADOU TIDIANE GAYE

Nouveau Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor



Conseiller - Servir - Sauvegarder les deniers publics

Faire du Trésor une administration modèle en termes d'accessibilité, de transparence, de performance dans la gestion financière de l'Etat et de ses démembrements

N° 2018/81266.3

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PUBLIC DEBT MANAGEMENT

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

16 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-12-07

Jusqu'au
Until

2027-12-06



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*



PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL

Amadou Tidiane GAYE

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Serigne Mbaye NDIAYE

REDACTEUR EN CHEF

Malick BA

REDACTION

Alioune Badara KANE

Bineta FALL

Papa Bara NIANG

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Direction du Secteur parapublic (DSP)

Direction du Secteur public local (DSPL)

Trésorerie Paierie régionale de Thiès

Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS)

COORDINATION TECHNIQUE - INFOGRAPHIE - PHOTOS

Papa Bara NIANG

IMPRESSION

Imprimerie Des Maristes (IDM)

Tel: 33 832 20 20 / 77 930 02 19

CONTACT

Cellule de la Communication et du Protocole de la DGCPT

2, AV. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel

BP: 202 DAKAR

Tel: +221 33 849 91 51

Fax: +221 33 822 55 06

www.sentresor.org



2

EDITO UN REGARD SUR NOS AVANCÉES ET NOS OBJECTIFS

Par le Directeur général M. Amadou Tidiane GAYE

3

TRESOR NEWS

Passation de service entre Cheikh Tidiane DIOP et Amadou Tidiane GAYE : un nouvel horizon **3**

Renforcement de capacités des dirigeants des organismes publics **5**

Weekends pédagogiques à Kaolack et à Tambacounda : renforcement des capacités des Contrôleurs du Trésor **6**

Inauguration de la Trésorerie Paierie régionale de Saint-Louis : un espace pour améliorer les conditions de travail des agents **7**

32e édition de la FIDAK: une participation marquante de la DGCPT **8**

Hommage de la DGCPT à Mayoro FALL, Inspecteur principal du Trésor centenaire : un héritage de service, de loyauté et de probité **9**

Thèse de Doctorat unique en Télécommunications du Dr. Papa Diadia BA, en service à la Direction de l'Informatique : la blockchain au service de la dématérialisation de la commande publique **10**

Hommage à M. Hahmadou Bamba Tine : l'architecte de « ÉCHOS du TRESOR » **11**

13

POINT QUALITE

Le maintien de la bonne dynamique dans la mise en oeuvre de la démarche qualité

16

DOSSIER

Nominations au sein de l'Administration du Trésor : la relève assurée

31

GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Point de conjoncture au 31 décembre 2024

39

GESTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

Synthèse du rapport trimestriel d'exécution budgétaire au 31 décembre 2024

46

ZOOM SUR

A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Thiès

54

Hommage de la DGCPT à trois de ses cadres disparus récemment

58

GESTION DU PERSONNEL

COIN D'HISTOIRES

64

LA REFORME DU TRESOR DE 1980 (1ere partie)

67

INFO UTILE

Les troubles du sommeil dans le milieu du travail

EDITO

Un regard sur nos avancées et nos objectifs

ECHOS
DU TRÉSOR



Le cap fixé par le nouveau référentiel des politiques publiques Sénégal Vision 2050 positionne la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) dans une dynamique de réingénierie de ses procédures et métiers.

C'est dire que notre capacité à proposer un cadre de gestion financière et comptable transparent et performant constituera l'une de nos priorités. Dès lors, nos performances dans le cadre de la mobilisation de ressources additionnelles seront particulièrement suivies avec un grand intérêt.

Ainsi, l'effort soutenu et constant dans la gestion rationnelle de la trésorerie de l'Etat en vue de faire face aux engagements des pouvoirs publics et surtout, la transformation digitale des processus et applications métiers seront nos précieux supports pour l'atteinte de nos objectifs.

Dans cette dynamique, nous consoliderons les résultats obtenus, notamment pour les projets relatifs à la mise en place d'un Système intégré de Gestion des Comptes de Dépôts (SIGCCD) et la Plateforme de Paiement électronique des amendes forfaitaires. Ces projets soutenus et étendus sur l'ensemble du territoire, permettent de simplifier nos procédures internes, d'améliorer la satisfaction des usagers et de moderniser le cadre d'exercice de nos missions.

D'ailleurs, nous allons franchir un nouveau palier dans la modernisation de l'environnement et des outils de tenue des comptes de l'Etat avec le déploiement, en phase test, du volet comptable du Système Intégré de gestion de l'Information financière de l'Etat (SIGIF).

Une telle réforme, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT) 2024-2028, oriente davantage nos actions à une meilleure tenue des comptes publics et à la centralisation de la gestion de la trésorerie grâce au Compte unique du Trésor (CUT). A ce titre, le programme de digitalisation de l'Administration du Trésor engagé, avec le soutien des autorités, constitue un accélérateur du numérique au sein de la DGCPT conformément à l'axe stratégique n°2 du New Deal Technologique.

A cet effet, je voudrais dire à chaque agent et partenaire de la DGCPT que si nos ambitions sont collectives, nos défis seront à la portée de tous. Il s'agit, en conséquence, de disposer d'un cadre de dialogue permanent où les objectifs et résultats seront discutés et partagés avant d'être adoptés. C'est pourquoi, le dialogue de gestion sera davantage opérationnalisé afin de disposer d'outils adaptés à la mesure du rendement et surtout, d'avoir un socle commun d'appréciation des critères et indicateurs de performance.

Au demeurant, nous avons réussi à assurer la présence renforcée du Trésor public sur l'ensemble du territoire national. Cela a amélioré notre capacité à assurer une gestion financière de proximité des collectivités territoriales et des entités du secteur parapublic. Dorénavant, des efforts encore importants sont attendus face aux défis liés à la déconcentration de l'ordonnancement et à la célérité de l'exécution budgétaire y relative. Notre organisation financière et comptable devra être redessinée à l'aune de ces impératifs.

Ces perspectives axées sur nos engagements en matière de qualité de services rendus aux usagers avec déjà neuf (9) services certifiés à la Norme ISO 9001 V 2015 attestent de notre volonté d'amélioration continue du service public et de recherche d'efficience.

Notre cap reste donc clair : promouvoir une gestion transparente et équitable des ressources pour contribuer au développement économique national. Sous ce rapport, le management des risques et le contrôle interne de l'Etat seront les leviers d'action.

Aussi, avons-nous présenté, dans ce numéro spécial, le bilan de l'année écoulée. La DGCPT y a également rendu un hommage à Monsieur Mayoro FALL, Inspecteur du Trésor à la retraite. Son centenaire fut célébré l'an dernier. De même, il est fait focus sur quelques figures, femmes et hommes nouvellement promus ainsi que les hommages rendus, à titre posthume, aux feus collègues Abdou DIOUF, Alassane NDIAYE et Tamsir Oumar FALL, respectivement Inspecteur du Trésor et Ingénieurs en informatique.

La cérémonie de passation de service entre Directeurs généraux sortant et entrant, respectivement messieurs Cheikh Tidiane DIOP et Amadou Tidiane GAYE, s'est déroulée le lundi 10 février 2025 à la salle de conférence de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Cet événement a rassemblé le personnel ainsi que des représentants des amicales, du syndicat et de la Mutuelle du Trésor.

L'atmosphère, marquée par le respect et l'émotion, a permis de saluer les contributions significatives de M. DIOP après sept années de service et de placer de grands espoirs dans la nouvelle direction incarnée par M. GAYE. En effet, M. DIOP a exprimé sa profonde gratitude envers l'ensemble du personnel en mettant en avant les efforts collectifs qui ont permis d'assurer une gestion rigoureuse des ressources publiques. « Nous avons fait de notre mieux pour garantir la bonne gestion des finances de l'État », a-t-il déclaré, tout en mentionnant les défis qui restent à relever. Son discours de départ a ainsi permis de faire le point sur les réalisations et de jeter un regard sur les perspectives futures.

Dans un discours chargé d'émotion et de reconnaissance, le Directeur général sortant a exprimé sa gratitude à l'endroit des agents de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) pour leur dévouement et

leur professionnalisme. Face à une assemblée attentive, M. Cheikh Tidiane DIOP a mis en avant les défis majeurs du mandat qu'il a affrontés et les progrès significatifs accomplis, fruits d'un travail d'équipe remarquable.

En outre, le Directeur général sortant a affirmé : « Nous avons ensemble relevé d'importants défis et réalisé de grandes avancées. » Ces paroles rendent hommage à l'engagement collectif, illustrant un parcours caractérisé par la persévérance et la détermination. C'est en effet grâce à l'implication constante de chaque membre de l'équipe que l'institution a pu mener à bien sa mission avec honneur et intégrité.

Avec fierté, lors de son discours d'adieu, le Directeur général sortant a mis en exergue les progrès significatifs réalisés sous sa direction, tout en exprimant sa

confiance en l'avenir. Il a souligné l'importance de poursuivre cet élan et de maintenir la rigueur, encourageant chacun à exceller dans ses fonctions. Ce message traduit sa volonté de pérenniser les acquis, même à l'aube d'une nouvelle ère pour l'institution.

Dans un esprit de continuité, M. DIOP a exhorté à soutenir pleinement son successeur. « Le nouveau Directeur général, M. Amadou Tidiane GAYE, aura besoin de votre engagement total pour mener à bien les projets en cours et atteindre les objectifs qui lui sont assignés », a-t-il déclaré aux agents du Trésor. Sur le point de quitter ses fonctions, M. Cheikh Tidiane DIOP a cherché à rassurer l'ensemble des agents : « Je pars avec la certitude que vous continuerez à travailler avec la même rigueur et le même sens du devoir qui vous caractérisent. »



Le nouveau et l'ancien DGCPT en compagnie des inspecteurs des Finances Mme Nancy Ndiaye et M. Baba Diawara

Ces paroles visent à encourager l'avenir, soulignant l'importance de chacun dans la dynamique de l'institution.

En conclusion, M. Cheikh Tidiane DIOP a exprimé sa profonde gratitude envers ses collaborateurs, affirmant que leur rigueur et leur sens du devoir resteront des atouts précieux pour l'avenir de l'institution.

De son côté, le nouveau Directeur général a d'abord exprimé sa gratitude envers les autorités pour la confiance accordée à sa personne. « Je ferai tout pour mériter cette confiance », a-t-il déclaré, tout en soulignant qu'il n'était pas le seul apte à diriger cette administration et se qualifiant même humblement de « potentiellement le moins qualifié ». La cérémonie de passation a également permis d'honorer les efforts considérables du Directeur général sortant. M. GAYE a insisté sur l'importance de poursuivre la dynamique impulsée par son prédécesseur, reconnaissant les réalisations qui ont contribué à la bonne marche de la Direction.

La cérémonie a également permis à Amadou Tidiane GAYE de présenter les grandes lignes de ses priorités. « Nous devons mettre en place des mécanismes pour améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion financière », a-t-il précisé. Il a également souligné la nécessité d'unir les efforts pour relever les défis actuels, tout en assurant une continuité dans la

gestion des services de la comptabilité publique et du trésor. « Je sollicite votre accompagnement, votre engagement et votre coopération », a-t-il déclaré, incitant ainsi les agents à se mobiliser pour atteindre les objectifs fixés.

Conscient des enjeux cruciaux liés à la gestion financière publique, le nouveau Directeur général a exprimé sa détermination à préserver les acquis et à consolider les progrès réalisés dans ce domaine. Il a mis en avant la responsabilité collective des agents dans l'exécution des missions et l'optimisation des ressources publiques, soulignant la nécessité d'une gestion efficiente car « nous devons être à la hauteur des attentes et des exigences de notre époque ». Son discours était empreint de respect et d'humilité, des qualités essentielles pour la fonction qu'il s'appête à assumer.

Pour terminer, M. Amadou Tidiane Gaye a conclu son discours en réaffirmant son engagement à promouvoir le bien-être et l'épanouissement des agents de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor. Il a appelé à une mobilisation générale, souhaitant insuffler une dynamique positive au sein de l'institution, tout en s'assurant de préserver les acquis et atteindre de nouveaux sommets de performance.

Ce moment de passation a aussi été l'occasion de reconnaître les efforts de l'équipe sortante.

M. Ibrahima TOURE, Conseiller technique du Directeur général, et M. Mamadou DIOP, Président de l'Amicale des Inspecteurs du Trésor, ont exprimé, au nom du personnel et des organisations sociales, leur gratitude envers Cheikh Tidiane DIOP. Ils ont souligné l'esprit d'équipe et le sens des responsabilités qui ont marqué son mandat, et ont tous été unanimes quant à l'ampleur des enseignements qu'ils ont tirés de sa direction. Sa capacité à fédérer les équipes autour d'un objectif commun a été essentielle pour progresser. Ils ont également souhaité chaleureusement la bienvenue au nouveau Directeur général.

L'atmosphère chaleureuse de la cérémonie a reflété la continuité des bonnes pratiques établies. Les échanges entre Cheikh Tidiane DIOP et Amadou Tidiane GAYE ont mis en évidence un climat de confiance, favorisant la coopération entre les différentes entités de l'administration publique.

En guise de rappel, cette passation a eu lieu sous la supervision de Mme Nancy NDIAYE, Inspecteur générale des Finances.

Renforcement des Capacités des responsables des organismes publics : La DGCPT et l'USAID pour une gestion publique efficace

Les 19 et 20 décembre 2024, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), en collaboration avec l'USAID via le Projet d'Appui à la Gestion des Finances Publiques (USAID-AGFP), a organisé à Dakar une session de renforcement des capacités pour les responsables des organismes publics. C'est une session de formation qui intervient dans un contexte où les exigences de bonne gouvernance sont de plus en plus pressantes.

Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, dans son discours d'ouverture a insisté sur la portée de cette formation pour la modernisation de la gestion des finances publiques. Il a encouragé les participants à intégrer les réformes et outils qui optimiseront l'efficacité de leurs missions.

Dans un environnement en constante évolution, la gestion du secteur parapublic exige une maîtrise précise des cadres normatifs. Cette session de renforcement des capacités organisée par la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) en collaboration avec l'USAID via le Projet d'Appui à la Gestion des Finances Publiques (USAID-AGFP) visé à fournir aux dirigeants des organismes publics



M. Cheikh Tidiane Diop entouré de MM. Ahmadou Bira Guèye et de Serigne Amadou Seye

les connaissances nécessaires pour naviguer dans ces enjeux complexes.

M. Diop a également souligné l'importance d'un échange continu entre les différentes entités publiques pour trouver solution aux obstacles réglementaires, garantissant ainsi une mise en œuvre efficace de leurs missions.

Quant à M. Serigne Amadou SEYE Adjoint au Chef du Projet USAID-AGFP, il a mis en exergue la fructueuse collaboration entre sa structure et le Trésor public avant d'affirmer l'impact positif de cette coopération sur la gestion publique. C'est dans ce sens qu'il a évoqué la récente loi d'orientation n° 2022-08, promulguée le 19 avril 2022, renforçant la transparence et la responsabilité dans le secteur parapublic, tout en ouvrant la voie à un meilleur accès aux financements.

M. Lansana Gagny Sakho, président du Comité des administrateurs publics, a également rappelé l'importance d'équiper les principaux dirigeants des organismes

publics des outils requis pour répondre aux évolutions de leurs responsabilités.

Cet atelier, en favorisant les échanges de bonnes pratiques, représente une avancée significative dans la professionnalisation de l'administration publique au Sénégal.

Cet atelier de formation représente une étape importante dans le renforcement des capacités des responsables des organismes publics. En facilitant les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, la DGCPT et l'USAID-AGFP contribuent à l'émergence d'une administration publique plus performante et réactive face aux défis contemporains.

Ainsi, cette session de renforcement des capacités non seulement témoigne de l'engagement des autorités de la DGCPT pour une gestion publique plus compétente, mais établit également les bases nécessaires pour un avenir administratif réactif et transparent.

L'Amicale des Contrôleurs du Trésor du Sénégal (ACTS) a organisé des weekends pédagogiques dans les villes de Kaolack et Tambacounda pour renforcer les capacités de ses membres. Dans un contexte de transformation continue et face aux défis persistants de l'administration publique, cette initiative de l'ACTS avec le soutien de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) est plus que nécessaire.

Le premier atelier, tenu le 7 septembre 2024 fut axé sur la gestion des revenus issus des industries extractives et l'impact de l'intelligence artificielle. Il s'est déroulé à Tambacounda, sous la présidence de M. Richard Salomon TOUPANE, Trésorier Payeur régional de Tambacounda, représentant le Directeur général de la comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), entouré des représentants du Président du Conseil départemental et du Maire de la ville.

La seconde session de formation, qui a eu lieu le 7 décembre

2024, fut consacrée au rôle de la DGCPT dans l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Petites et Moyennes Industries (PMI) locales. Au nom de Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Vieux Malang DIEME, Trésorier Payeur régional de Kaolack a présidé la cérémonie d'ouverture. Il avait à ses côtés le représentant du Maire de la commune.

Ces initiatives de l'ACTS, en collaboration avec la DGCPT, illustrent la nécessité d'un renforcement permanent des compétences des contrôleurs du Trésor dans un environnement économique et technologique en constante évolution. Les échanges entre les participants et les responsables locaux, ainsi que les discussions sur des



Photo de famille lors du weekend pédagogique à Tambacounda

thématiques, offrent un cadre propice à la réflexion sur l'avenir des collectivités territoriales et la gestion des finances publiques.

En somme, les weekends pédagogiques à Kaolack et Tambacounda ont solidifié l'engagement de l'Amicale des Contrôleurs du Trésor en faveur d'une gestion financière optimisée. Ils démontrent l'importance de l'adaptation aux mutations du secteur public et la volonté d'intégrer des pratiques innovantes pour garantir une gouvernance efficace dans la gestion des ressources.

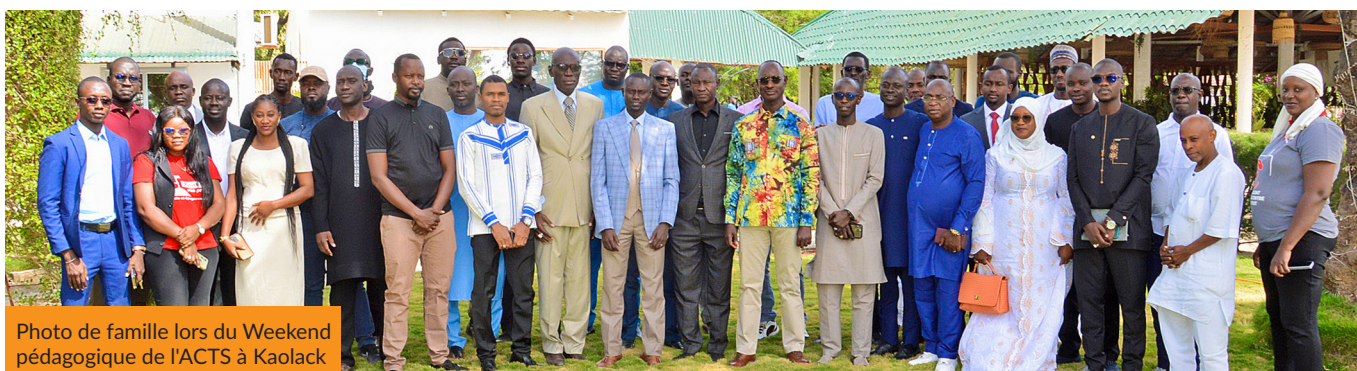


Photo de famille lors du Weekend pédagogique de l'ACTS à Kaolack

**Inauguration de la Trésorerie Paierie régionale
de Saint-Louis : un espace pour améliorer les
conditions de travail des agents**

Le ministre des Finances et du Budget Cheikh Diba a inauguré les nouveaux locaux de la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Saint-Louis. Cette inauguration s'est tenue en présence du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP. Ce joyau représente un pas significatif vers la modernisation des finances publiques, tout en facilitant l'accès aux services pour les usagers de cette belle région.

Cet emblématique bâtiment, décrit comme un véritable joyau, illustre l'engagement de l'administration publique pour l'amélioration des services offerts aux usagers. Dans son intervention, M. Cheikh DIBA, le Ministre des Finances et du Budget, a souligné que cette inauguration reflète une volonté stratégique de proximité avec les usagers.

Le nouveau siège de la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Saint-Louis, précisons-le, représente non seulement un espace de travail modernisé, mais aussi une avancée significative dans la qualité des services rendus aux citoyens.

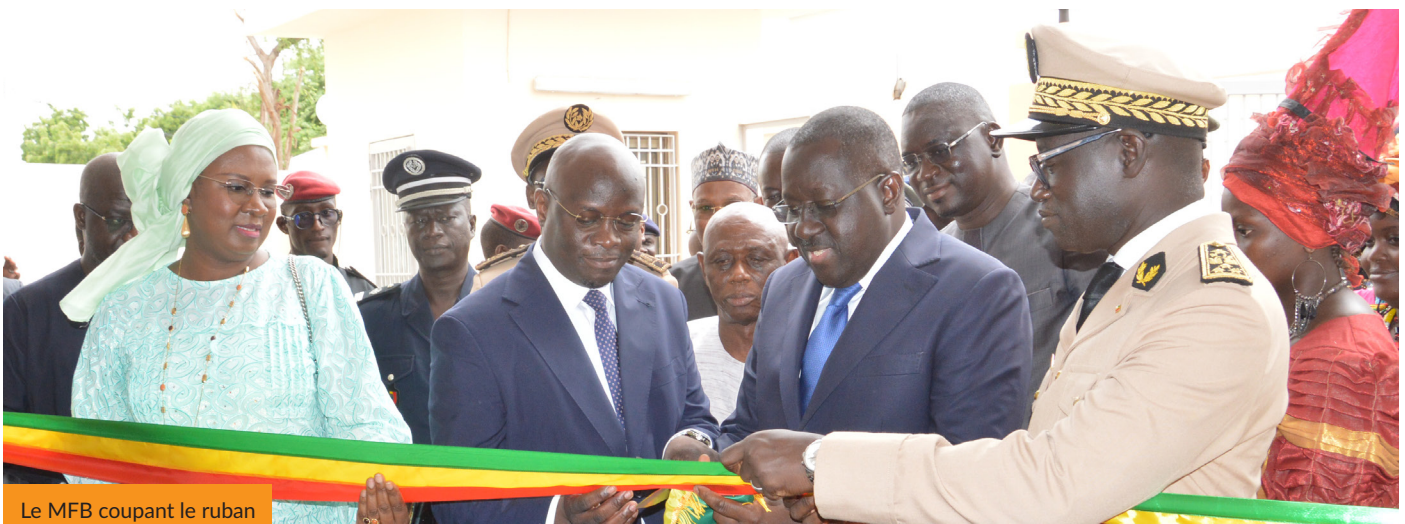
Le ministre a évoqué les objectifs d'amélioration de l'efficacité administrative tout en réduisant les barrières qui peuvent entraver l'accès aux services publics. Selon M. DIBA, ce projet s'inscrit dans la vision du président de la République, Son Excellence Bassirou Diomaye Faye, de garantir une homogénéité dans la qualité des services à travers le pays. La TPR de Saint-Louis est ainsi perçue comme un pilier fondamental pour assurer un service accessible et de qualité à tous les citoyens.

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane Diop, pour sa part, a exprimé sa gratitude à l'endroit des autorités ayant

soutenu ce projet, tout en soulignant que le nouveau siège de la TPR de Saint-Louis va considérablement améliorer les conditions de travail des agents.

La cérémonie a été ponctuée par des moments symboliques, tels que la coupure du ruban, le dévoilement de la plaque, marquant le début d'une nouvelle ère pour l'Administration du Trésor.

En somme, l'inauguration de la Trésorerie Paierie régionale de Saint-Louis est un témoignage tangible de l'engagement des autorités à moderniser l'administration publique. Ce nouvel espace ne se limite pas à un bâtiment, mais aspire véritablement à optimiser la performance des agents, tout en répondant aux attentes des usagers. La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor reste déterminée à relever ce défi et à s'inscrire dans une dynamique de progrès au service des citoyens.



Le MFB coupant le ruban

La 32e édition de la Foire internationale de Dakar (FIDAK), qui s'est déroulée du 28 novembre au 15 décembre 2024 au Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES), a été marquée par la présence significative de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). Le point d'orgue a été le panel animé par la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor sur le thème « Le paiement digital des amendes forfaitaires : une révolution au profit des usagers de la route », présidé par M. Cheikh Tidiane Diop, Directeur général.

Lors de ce panel, le Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Mor Ndiaye a présenté l'état d'avancement du projet de digitalisation du paiement des amendes forfaitaires. Ce projet répond ainsi à une vieille revendication des syndicats de transporteurs, visant à améliorer la rapidité et la simplicité de règlement des amendes. Grâce à cette nouvelle

plateforme digitale, les usagers peuvent désormais effectuer leurs paiements par mobile money ou carte bancaire, et récupérer immédiatement leurs documents en cas d'infraction.

Le panel a également soulevé des questions essentielles, notamment le déploiement de ce système sur l'ensemble du territoire national. M. Diop a précisé que Dakar constitue la première phase de ce projet ambitieux, avec une extension prévue vers les axes nord et centre en 2025. Il a remercié le Ministre des Finances et du Budget et son staff pour leur soutien logistique et financier.

Le représentant de la Police nationale a, quant à lui, souligné l'importance de ce dispositif pour lutter contre la corruption et garantir une transparence accrue dans le recouvrement des amendes.



Le CT Mor NDIAYE lors de sa présentation

Cette édition de la FIDAK a non seulement permis de mettre en lumière les avancées en matière de digitalisation des paiements, mais a aussi renforcé la position du Ministère des Finances et du Budget (MFB) en tant que partenaire stratégique pour la promotion économique et touristique du Sénégal, faisant allusion au thème central de cette 32e édition. Le stand imposant de 450 mètres carrés aménagé par le MFB au CICES témoignait de cette volonté d'engagement.



une vue du présidium

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a organisé une vibrante cérémonie en l'honneur de M. Mayoro Fall, Inspecteur principal du Trésor à la retraite, à l'occasion de son centenaire. La cérémonie, remplie d'émotion et de reconnaissance, s'est tenue à la salle des Manufactures sénégalaises des arts décoratifs (MSAD) de Thiès et a rassemblé un large public : collègues, anciens collaborateurs, responsables de l'administration, amis et membres de la famille de Mayoro Fall.

Parmi les personnalités présentes, on notait des figures de proue de la scène politique et du milieu financier, tels que l'ancien Premier ministre Mamadou Lamine Loum et l'ancien ministre des Finances, Abdoulaye Diop, l'ancien Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Mamadou Sarr. Les discours qui ont ponctué l'événement ont fait écho à l'impact durable du parcours de M. Fall, et chaque intervention soulignait son engagement exemplaire envers le service public et la probité.

Professionnel reconnu, Mayoro Fall a gravi les échelons de l'administration sénégalaise avec sérieux et transparence. Inspecteur du Trésor, il a supervisé de manière rigoureuse plusieurs postes comptables, notamment ceux des perceptions de Dagana et de Kaffrine, ainsi que des Trésoreries Paeries régionales de Tambacounda, Thiès et Diourbel. Son héritage se traduit par l'instauration de pratiques de gestion saine.

Dans son allocution, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a mis l'accent sur les valeurs d'intégrité, de dévouement et de professionnalisme ayant toujours caractérisé Mayoro Fall. « Son parcours incarne une vision claire et rigoureuse de l'administration du Trésor, respectée et exemplaire », a-t-il précisé.



Pour M. Cheikh Tidiane Diop, cet hommage constitue non seulement une reconnaissance des mérites de M. Fall, mais également un message fort pour les jeunes générations sur l'importance de l'engagement dans le service public.

« Sa bienveillance et sa rigueur ont inspiré de nombreux jeunes inspecteurs », a insisté Cheikh Tidiane Diop, qui a parlé également de l'influence positive que M. Fall a exercée tout au long de sa carrière.

La cérémonie a été marquée par des moments de partage, où de nombreux intervenants, parmi lesquels des anciens collègues et amis, ont eu l'occasion de rappeler les moments significatifs et

souligner le rôle de mentor que M. Mayoro Fall a joué au sein de l'administration.

Visiblement ému par cet hommage, Mayoro Fall a pris le micro pour exprimer sa gratitude envers la DGCPT et ceux qui l'ont soutenu tout au long de sa vie professionnelle. « Je suis honoré de recevoir cette reconnaissance », a-t-il affirmé, rappelant que son parcours a été guidé par un amour profond du service public et des valeurs de loyauté.

La célébration de son centenaire est une occasion de se souvenir d'une carrière dont l'empreinte est indélébile dans l'histoire administrative de notre pays. L'héritage de Mayoro Fall, marqué par son engagement envers l'intégrité et la transparence, continue de susciter de l'inspiration aux nouvelles générations d'agents du Trésor. La DGCPT, à travers cet hommage, rappelle que les valeurs de service, de loyauté et de probité incarnées par M. Fall sont des principes essentiels pour bâtir une administration publique forte et respectée.

En somme, l'hommage rendu à Mayoro Fall transcende la simple célébration d'un centenaire. Il constitue une reconnaissance des décennies de service dévoué à la nation et un modèle pour les futurs fonctionnaires. Le parcours de M. Fall est une illustration vivante de ce que signifie être un serviteur de l'État, et il demeure une inspiration pour tous ceux qui aspirent à contribuer au développement de notre cher Sénégal.

Le 8 mars 2025, Dr. Papa Diadia BA a soutenu une thèse de doctorat avec la mention « TRES HONORABLE » à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Elle porte sur l'utilisation de la technologie blockchain pour améliorer la transparence et l'efficacité des commandes publiques, un enjeu important pour l'administration publique de notre pays.

La dématérialisation de la commande publique, un sujet d'actualité au cœur des préoccupations de l'Administration, a été au centre des travaux de recherche de Dr. Papa Diadia BA, soutenus le 8 mars 2025 à l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar. Sa thèse, intitulée *Contribution à la dématérialisation de la commande publique : un système ouvert et transparent basé sur la blockchain hyperledger fabric s'intéresse à la problématique de la dématérialisation de la commande publique* qui pose beaucoup de défis tant économiques qu'environnementaux. A travers cette thèse, Dr BA explore les défis inhérents à la dématérialisation des marchés publics et des partenariats public-privé, notamment le besoin de réduire l'usage du papier, d'assurer une traçabilité sans faille et de garantir la transparence des processus.

La blockchain, en tant que registre distribué, décentralisé et sécurisé, permet de valider les transactions de manière autonome, éliminant ainsi le besoin d'un tiers de

confiance. Cette caractéristique est fondamentale pour renforcer l'intégrité et la transparence des données administratives. En intégrant cette technologie émergente dans le cadre des marchés publics, Dr. BA propose une approche qui pourrait bien transformer les processus gouvernementaux.

Le système proposé par Dr. BA s'appuie sur une architecture blockchain intégrant la signature numérique des documents échangés et un stockage optimal des



données. Cette approche assure également l'interopérabilité par la combinaison de données ouvertes standardisées et de la blockchain, amplifiant ainsi la transparence du processus de commande publique.

En somme, cette recherche représente un jalon significatif pour la modernisation des processus de commande publique, inscrivant

le Sénégal dans une dynamique d'innovation technologique au service du bien commun.

L'ascension académique de cet expert en informatique débute par l'obtention de son Baccalauréat Série S1 en 2000, avec la mention BIEN, au Lycée Mixte Maurice Delafosse de Dakar. Ce succès présage une volonté de se distinguer dans le domaine des sciences. En effet, en 2002, il décroche un DEUG en Sciences de la matière avec la mention ASSEZ BIEN à l'Université Bordeaux 1.

Trois ans plus tard, il obtient un diplôme d'Ingénieur en Informatique à l'Institut d'Informatique d'Entreprise de Paris, actuel ENSIIE (Ecole nationale supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise), pour renforcer ses compétences informatiques et techniques. En 2015, Papa Diadia BA complète un Master II en Gestion et Administration des Marchés Publics à l'Université Alioune DIOP de Bambey, dans le cadre des DSP et des PPP (Délégations de service public et Partenariat public-privé).

Son parcours culmine en mars 2025, comme écrit plus haut, avec la soutenance d'un doctorat unique en télécommunications à l'École Polytechnique de Dakar, avec la mention « Très Honorable ».

Une trajectoire exemplaire.

Chapeau Docteur !

Hommage à M. Hahmadou Bamba Tine : l'architecte de « ÉCHOS du TRESOR »



Au sein de l'Administration, il y a de ces agents qui se détachent par leur vision, leur altruisme, leur engagement et leur audace. M. Hahmadou Bamba Tine, Inspecteur principal du Trésor et actuel Directeur de Cabinet du Ministre de la Fonction publique, en fait indéniablement partie. Sa contribution à la mise en œuvre et à la diffusion du journal ECHOS du TRESOR témoigne de son dévouement pour la modernisation de l'administration publique.

Chef de Division de la Modernisation et de la Stratégie à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), M. Tine est reconnu comme l'un des pères fondateurs du magazine ECHOS du TRESOR. Ce projet ambitieux, jugé à l'époque, utopique,

visait à renforcer la communication interne comme externe de l'administration du Trésor et à promouvoir les valeurs de transparence et d'efficacité. Grâce à son leadership, le journal a non seulement gagné en crédibilité, mais il est devenu la vitrine d'une administration tournée vers l'avenir, où chaque agent trouve une voix et chaque partenaire, une source fiable.

L'importance d'ECHOS du TRESOR ne saurait être sous-estimée. En offrant un espace de réflexion et d'échange, il permet aux agents et aux partenaires du Trésor d'être informés. Ce faisant, il favorise une culture de collaboration et d'innovation, essentielle à la modernisation des pratiques administratives. Il a compris très tôt que la communication est un levier stratégique pour consolider l'efficacité des services.

Sous sa direction, le journal a vu le jour dans un contexte où la communication est dans ses balbutiements au Trésor. En effet, dans un environnement en constante évolution, la nécessité de disposer d'informations fiables et pertinentes s'avère primordiale. Le rôle de M. Hahmadou Bamba Tine dans cette initiative a été déterminant. Sa capacité à fédérer les équipes autour d'un projet commun a permis de donner une voix à chaque membre de l'administration.

**Hommage à M. Hahmadou Bamba Tine :
l'architecte des « ÉCHOS du TRESOR »**

L'engagement de M. Hahmadou Bamba Tine pour la diffusion d'ECHOS du TRESOR illustre sa volonté d'insuffler un vent d'innovation au sein de l'administration. En créant cet instrument de communication efficace, il participe au maintien et à la consolidation des fondations d'un Trésor moderne, réactif et à l'écoute de ses agents.

En cette occasion, il est important de reconnaître l'impact de sa contribution sur le fonctionnement de l'administration du Trésor. M. Hahmadou Bamba Tine a su allier stratégie et innovation, faisant d'ECHOS du TRESOR un modèle à suivre pour d'autres administrations publiques. C'est une signature de son engagement pour l'amélioration continue des services publics.

Dans l'antre des 'ECHOS du TRESOR », nous n'oublierons jamais ces heures tardives du soir à nos bureaux où les pages prenaient vie sous nos doigts fiévreux. Les appels répétés à l'imprimerie, ou à l'infographe "Bara, tout est bon ?", à la rédaction "Malick, confirmation ?" - ponctuèrent ces moments. Puis venait cet instant précieux : nos larges sourires et ce "enfin !" libérateur qui scellait notre victoire sur le temps. Ce passage, où l'adrénaline le disputait à la camaraderie, restent gravés dans l'histoire des « ÉCHOS du TRESOR ».



POINT QUALITE

Le maintien de la bonne dynamique dans la mise en œuvre de la démarche qualité

Présentation des résultats de la DGCPT

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) confirme son leadership dans la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de l'Administration publique. En 2024, deux entités ont rejoint le groupe des services dont le système de management de la qualité (SMQ) est jugé conforme à la norme ISO 9001 V 2015. En effet, l'Agence comptable des Grands Projets (ACGP) et la Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE) ont passé avec succès leur examen de certification au mois de décembre 2024, avec un cumul de vingt un (21) points forts. Ainsi l'Administration du Trésor compte désormais neuf (9) services certifiés à la norme supra citée.

En outre, la performance dans la mise en œuvre de la démarche qualité au sein de la DGCPT, au cours de la gestion 2024, s'est aussi illustrée à travers les constats des audits de suivi et de renouvellement des sept (7) services anciennement certifiés. Ces missions, dirigées par des auditeurs accrédités et mandatés par l'AFNOR, ont montré, d'une part, un repli non négligeable des agrégats relatifs aux manquements d'un SMQ et, d'autre part, une hausse des points forts, comparativement à 2023. En effet, entre les deux dernières gestions, le nombre de non conformités mineures a diminué d'un (1) point, les points sensibles ont reculé de trois (3) points alors que les pistes de progrès, quant à eux, ont connu une baisse de cinq (5) points. Face à cela, les points forts des SMQ affichent une hausse d'un (1) point.

En 2025, la DGCPT compte mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux qui entrent en droite ligne dans la stratégie de pérennisation de la démarche qualité. Il s'agit de :

- l'élargissement de la démarche qualité par la diffusion des bonnes pratiques applicables dans les services qui sont en dehors du domaine d'application du SMQ de la DGCPT d'une part et la certification des processus communs, d'autre part.
- la certification de la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP) ;
- l'amélioration du suivi des performances des services engagés qui passera par la digitalisation du suivi des SMQ à travers l'extension de la mise en production d'un module web dédié ;

- la formation d'une masse critique d'auditeurs internes qualité propres à l'Administration du Trésor (avec certification des compétences par AFNOR) ;
- la certification CQI_IRCA d'auditeurs internes labellisés AFNOR.

Synthèse des résultats des audits de certification

SERVICES	Non conformités majeures		Non conformités mineures		Points sensibles		Pistes de progrès		Points forts	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Recette générale du Trésor (RGT)	00	00	02	00	04	01	02	04	07	05
Direction de la Dette publique (DDP)	00	00	00	02	02	06	02	07	01	02
Direction du Secteur public local (DSPL)	00	00	01	00	05	01	05	04	05	03
Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS)	00	00	00	01	00	05	05	04	01	04
Division des Etudes économiques et des Statistiques (DEES)	00	00	00	00	04	01	03	03	03	02
Direction du Secteur parapublic (DSP)	00	00	00	00	02	01	02	03	00	03
Direction du Contrôle interne (DCI)	00	00	02	01	06	05	24	13	05	04
Agence comptable des Grands Projets (ACGP)	--	00	--	01	--	08	--	09	--	12
Trésorerie Paierie pour l'Etranger (TPE)	--	00	--	01	--	04	--	08	--	09

Sources : DMS, mars 2025

N° 2022/102571.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DEES - DIVISION DES ETUDES ECONOMIQUES ET DES STATISTIQUES

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION DES ETUDES ECONOMIQUES ET DES STATISTIQUES DE FINANCES PUBLIQUES

PRODUCTION OF ECONOMIC STUDIES AND PUBLIC FINANCE STATISTICS

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

2 AVENUE GEORGES POMPIDOU X SAINT MICHEL / DAKAR-SENEGAL

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-11-24

Jusqu'au
Until

2025-11-23



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. *The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.* Accréditation COFRAC n° 4-0001. Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001. Management Systems Certification. Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956 9/07-2020



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

D OSSI ER

Nominations au sein de l'Administration du Trésor : la relève assurée

ECHOS
DU TRÉSOR

Une page se tourne à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor. Depuis le 22 janvier 2025, une équipe dirigeante fraîchement nommée, conduite par M. Amadou Tidiane GAYE, inspecteur général d'État, impulse une dynamique nouvelle à cette Direction centrale de l'Administration. Fort de plus de vingt années d'expérience au service de la gestion des deniers publics, le nouveau Directeur général s'entoure de talents éprouvés, à l'image de M. Amadou Oury BA, promu au poste stratégique de Coordonnateur.

Dans ce dossier spécial, ECHOS DU TRÉSOR lève le voile sur les parcours exemplaires et l'engagement sans faille de ces nouveaux responsables, de ces cadres expérimentés, incarnant l'excellence et invite ses lecteurs à découvrir en exclusivité la vision du nouveau patron de la DGCPT, qui dans un entretien détaille sa feuille de route pour une gestion plus transparente et performante des deniers publics. Un entretien passionnant où se dessine l'Administration du Trésor de demain.

Ce dossier est aussi l'occasion de saluer l'œuvre accomplie par M. Cheikh Tidiane DIOP, dont le magistère de sept ans a hissé la DGCPT au firmament de l'excellence. Découvrez comment ses successeurs entendent bâtir sur cet héritage tout en ouvrant de nouveaux chapitres de modernisation.

M. Amadou Tidiane GAYE, un acteur chevronné de la gestion publique, prend les rênes du Trésor



Fort d'une riche expérience de plus de vingt-quatre ans dans la gestion des finances publiques au service de l'État, Monsieur Amadou Tidiane GAYE est nommé le 22 janvier dernier à la tête de la Direction générale de la Comptabilité publique et du

Trésor (DGCPT), succédant ainsi à Monsieur Cheikh Tidiane DIOP.

En fin connaisseur des finances publiques, M. GAYE incarne l'excellence et la rigueur. Retour sur le parcours d'un homme dont l'expertise et le dévouement font de lui un pilier de la gestion publique de notre pays.

Un parcours académique brillant

Amadou Tidiane GAYE a forgé sa carrière dès ses premières années. Son parcours académique débute à l'École Bara GUEYE de Hann Plage de Dakar, où il obtient son Certificat d'Études primaires et élémentaires (CEPE). Il poursuit au Collège Isaac Foster du Plateau pour décrocher son Brevet de

Fin d'Études Moyennes (BFEM), avant de devenir bachelier en série B (Economie) au Lycée Lamine GUEYE de Dakar en 1993.

Son intérêt pour l'économie le conduit à la Faculté des Sciences économiques et de Gestion (FASEG) de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), où il obtient en 1998 une Maîtrise en Sciences économiques, option Analyse et Politiques économiques.

Monsieur GAYE est aussi titulaire d'un Master en audit et Contrôle de gestion de l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest obtenu en 2022 et du MBA Stratégie (en soutenance) à Audencia-SUPDECO.

DOSSIER

Nominations au sein de l'Administration du Trésor : la relève assurée

ECHOS
DU TRÉSOR

M. Amadou Tidiane GAYE, un acteur chevronné de la gestion publique, prend les rênes du Trésor

Une carrière dédiée aux finances publiques

Diplômé de l'École nationale d'administration (ENA) - Section Trésor en 2000, Amadou Tidiane Gaye commence sa carrière au poste de Fondé de pouvoirs du Trésorier Payeur régional de Saint-Louis, marquant ainsi son entrée dans le domaine des finances publiques. De 2002 à 2006, il sert comme Receveur Percepteur municipal à Diourbel puis à Ziguinchor, où il affine ses compétences en gestion financière locale.

En parallèle de ses responsabilités administratives, Amadou Tidiane GAYE se passionne pour le partage du savoir. Cofondateur de l'Association sénégalaise des étudiants

en analyse et politique économiques, il est également intervenu comme formateur à l'ENA en Comptabilité des Collectivités locales entre 2008 et 2010 et en Gestion du secteur parapublic entre 2015 et 2017. Cette double casquette de praticien et de pédagogue témoigne de son engagement à former la relève et à renforcer les compétences dans le domaine de la gestion publique.

Entre 2006 et 2010, il occupe des positions telles que Chef du Bureau des Régies à la Division de la Comptabilité publique et Percepteur de Guédiawaye. Ces expériences nourrissent son expertise et l'amènent à des postes stratégiques : Directeur du secteur parapublic en 2011 et Directeur du Contrôle Interne

en 2017. En 2023, il intègre l'Inspection générale d'État (IGE), ce qui témoigne de la reconnaissance de ses compétences. Une consécration.

Défi à relever

Aujourd'hui, en tant que Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Amadou Tidiane GAYE entend moderniser le management des services. Il incarne l'espoir d'une administration plus efficace et transparente. Sa nomination marque un nouveau tournant pour le Trésor public, dont il entend faire un levier essentiel de la transformation économique du Sénégal conformément au référentiel des politiques publiques : « Sénégal Vision 2050 ».

Entretien avec Monsieur Amadou Tidiane GAYE, le nouveau Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor

Nommé en janvier 2025 à la tête de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), M. Amadou Tidiane GAYE, dans un entretien exclusif accordé à « ECHOS DU TRÉSOR », dévoile ses ambitions pour l'avenir de cette administration stratégique.

M. GAYE partage avec nos lecteurs sa vision, expose sa feuille de route et détaille les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour renforcer la performance de la DGCPT, un des piliers de la gestion des finances publiques au Sénégal.

Au service de l'État, M. GAYE s'attèle à optimiser les processus métiers du Trésor public et la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats. Il a accepté de déclinier ses priorités dans cet entretien.

**Entretien avec Monsieur Amadou Tidiane GAYE, le nouveau Directeur
général de la Comptabilité publique et du Trésor**

Vous avez été nommé récemment à la tête de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), dans un contexte marqué par l'adoption de l'Agenda national de transformation systémique « Vision Sénégal 2050 ». Quel doit être le rôle de la DGCPT dans la mise en œuvre de ce nouveau référentiel ?

Je voudrais commencer par rendre grâce à Dieu pour m'avoir donné cette opportunité de servir l'Etat à travers l'Administration du Trésor depuis plus de deux décennies déjà et d'avoir le privilège de conduire les destinées de cette administration à ce niveau de responsabilités. C'est le lieu de remercier la plus haute autorité du pays, M. le Président de la République pour sa confiance ainsi que mes supérieurs hiérarchiques, notamment Monsieur le Premier ministre du Sénégal et le Ministre des Finances et du Budget, pour avoir pensé à ma personne pour remplir cette exaltante mission.

Cela dit, je trouve que votre question est, au moins, doublement importante.

D'une part, ce contexte projette le Sénégal au tournant d'une nécessaire redéfinition de la trajectoire de mobilisation de ressources, d'une plus grande rigueur et transparence dans la gestion de ces ressources et d'une obligation régulière de reddition, à bonne

date et à des échéances régulières, des comptes publics.

Il est vrai que les comptables directs du Trésor produisent, chaque trimestre déjà, leurs comptes à l'attention du juge des comptes. Il s'agit désormais, pour compléter ce dispositif de reddition, d'implémenter une culture du résultat et de la redevabilité à toutes les directions et à tous les services.

Je les appelle à une mobilisation générale et exemplaire pour donner corps aux orientations des autorités et atteindre les objectifs qui nous sont fixés.

En effet, pour rappel, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor est chargée :

- de l'élaboration des règles et procédures relatives à l'exécution et à la comptabilisation des recettes et des dépenses publiques ainsi que du contrôle de la conformité des opérations des comptables publics et agents assimilés avec ces règles et procédures ;
- de l'exécution des opérations de recettes et dépenses du



budget général, des budgets annexes, des comptes spéciaux du Trésor, des budgets des collectivités territoriales et des budgets des établissements publics, des agences et des structures similaires ou assimilées;

- de l'exécution de toutes opérations de trésorerie et, d'une manière générale, de toutes opérations financières de l'Etat et des autres collectivités publiques ;
- du suivi et de la gestion du portefeuille de l'Etat notamment les titres, les actions et les dépôts détenus par l'Etat et, le cas échéant, des autres collectivités publiques ;
- de la supervision des entreprises du secteur parapublic et des organismes publics autonomes ; et,
- de la gestion de la dette publique.

Une administration de cette

D OSSIÉ

Nominations au sein de l'Administration du Trésor : la relève assurée

ECHOS
DU TRÉSOR

Entretien avec Monsieur Amadou Tidiane GAYE, le nouveau Directeur
général de la Comptabilité publique et du Trésor

dimension qui couvre l'ensemble du territoire national et toutes représentations diplomatiques et consulaires du Sénégal à l'étranger est au cœur du dispositif devant aboutir à la transformation structurelle des finances publiques. Donc, en tant que bras financier de l'Etat, notre premier défi, c'est d'opérer notre mutation, consolider nos acquis et fixer de nouvelles orientations stratégiques pour accompagner la mise en œuvre économe et réussie de la vision. C'est un changement de culture administrative et de positionnement que cela induit.

D'autre part, d'un point de vue un peu plus technique, au-delà de la culture du résultat dans la gestion administrative, financière et comptable des organismes publics, notre plan d'actions à court et moyen termes est axé sur la multiplication de nos capacités et propositions de redressement des finances publiques, à l'optimisation de la gestion des entités du secteur parapublic, à une nouvelle stratégie de financement des politiques publiques, à une gestion dynamique de la tréso-

rie de l'Etat en parachevant le compte unique du Trésor. Toutes ces priorités seront adossées à la digitalisation de nos procédures de paiement (recettes et dépenses) ainsi que nos applications métiers. Cette préoccupation est d'ailleurs partagée par le Ministre des

*Faire du Trésor une administration modèle
en termes d'accessibilité, de transparence
de performance dans la gestion financière
de l'Etat et ses démembrements.*

Finances et du Budget qui a bien voulu proposer la digitalisation de la DGCPT comme un projet phare du ministère.

Quelle est votre ambition pour la DGCPT dans les années à venir ?

Faire du Trésor une administration modèle en termes d'accessibilité, de transparence, de performance dans la gestion financière de l'Etat et ses démembrements. Nos leviers d'actions sont, d'une part, la disponibilité de ressources humaines motivées avec obligations de résultats. D'autre part, la modernisation de nos services notamment par la digitalisation de nos processus métiers, de tous nos outils et applications en privi-

légiant l'interopérabilité pour une optimisation des ressources. Déjà, dans notre Plan de développement stratégique qui fera l'objet d'une révision et d'un alignement à la lettre de politique sectorielle du Ministère des Finances et du Budget, la vision est celle d'une administration moderne et performante au service du développement. Nous allons, pour ainsi dire, challenger cette vision.

Vous avez tantôt parlé de la motivation des ressources humaines comme levier d'actions. Est-il possible de revenir sur quelques aspects de la politique sociale que vous comptez mettre en place ?

J'ai le privilège de connaître la plupart des femmes et hommes en service au Trésor. Je connais les qualités exceptionnelles de certains d'entre eux dans le cadre du travail. Les défis sont à leur portée.

Cela dit, conformément à notre culture organisationnelle, celle que nous avons tous reçue, le triptyque est : conseiller, servir et garder voire sauvegarder les deniers publics. Ceci est plus qu'un slogan, c'est un credo ancré dans notre culture organisationnelle. Il convient de le revivifier, de le préserver et surtout de l'inculquer aux générations futures.

**Entretien avec Monsieur Amadou Tidiane GAYE, le nouveau Directeur
général de la Comptabilité publique et du Trésor**

Ma conviction est la suivante : le Trésor public est un patrimoine national, doit réussir plus que toute autre organisation publique sa mutation. Ce message, je le porterai à chaque agent du Trésor lors de ma visite des directions et services. Je leur dirai notamment que leurs conditions et environnement de travail seront améliorées. La politique sociale sera évaluée et mise à niveau selon nos plus hautes ambitions.

Pourriez-vous détailler justement certains éléments de la politique sociale que vous prévoyez d'implémenter ?

Bien sûr, la motivation des ressources humaines est un élément important pour le succès de toute organisation, de toute structure, et cela est particu-

lièrement vrai pour la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, où l'engagement et la responsabilité des agents sont mis en avant.

C'est ainsi que j'envisage d'instaurer un programme de formation continue pour améliorer les compétences de nos agents et les préparer aux futurs défis. Cela inclut des formations en présentiel (ateliers, des séminaires) ou en ligne.

Cela dit, je suis conscient de l'importance du bien-être au travail, c'est pourquoi je compte mettre en place des initiatives pour améliorer l'environnement de travail où chaque agent se sent valorisé et respecté, quels que soient son sexe, son origine ou son handicap, offrir des services de

soutien psychologique avec l'appui du Bureau de l'Action sociale de la DAP et promouvoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

A propos du dialogue social, je suis pour des échanges ouverts, francs et constructifs entre la Direction générale et les agents notamment par le biais des organisations sociales telles que le Syndicat unique des Travailleurs du Trésor et les différentes amicales. C'est primordial. Nous créerons des plateformes de communication pour s'assurer que la voix de chaque agent est entendue et prise en compte dans les décisions stratégiques.

Ces initiatives ne sont qu'une partie de notre engagement pour les ressources humaines de la DGCPT, et nous croyons fermement qu'un personnel motivé et épanoui est la clé de notre succès à long terme.

Je leur dirai également que notre organisation est l'un des supports les plus essentiels de la transformation systémique du Sénégal et qu'il nous revient, ensemble de relever les défis de mobilisation des ressources publiques, du financement de l'économie, de l'efficacité de la gestion financière et comptable de l'Etat et des autres organismes publics. Et surtout,



D OSSIÉ

Nominations au sein de l'Administration du Trésor : la relève assurée

ECHOS
DU TRÉSOR

Entretien avec Monsieur Amadou Tidiane GAYE, le nouveau Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor

de la tenue de la comptabilité générale et de la production des statistiques de l'Etat qui restent nos missions les plus essentielles.

En contrepartie, j'attends de chaque agent un engagement et une loyauté sans faille à l'Etat et à la République, une responsabilité managériale totalement assumée et une performance individuelle et collective évaluable à travers des indicateurs de mesure du rendement. Chacun devra participer aux performances qui sont attendues de nous pour mériter sa place.

Comment envisagez-vous l'optimisation de la mobilisation des ressources internes pour financer les projets de développement ?

Il faut déjà dire que le recouvrement des recettes non fiscales est du ressort des comptes directs du Trésor. A travers notre démarche de performance, la digitalisation et surtout une meilleure cartographie des contributeurs (portefeuille de l'Etat, recettes issues des industries extractives), notre ambition est d'augmenter de façon séquentielle le recouvrement de ces recettes. Il convient de préciser que tout cela va s'inscrire dans une stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme (SRMT) rénovée en étroite collaboration avec les administrations sœurs.

Quels sont les défis majeurs que vous identifiez ?

Le premier défi, c'est la disponibilité de la trésorerie de l'Etat dans l'espace et dans le temps. Les réformes organisationnelles et fonctionnelles que nous envisageons vont participer à relever ce défi. Meilleure prévisibilité des besoins de financement et plus d'anticipation dans la couverture de ces besoins.

J'appelle à une mobilisation générale et exemplaire pour donner corps aux orientations des autorités et atteindre les objectifs qui nous sont fixés.

Le deuxième défi, c'est l'implémentation d'une culture de la gestion axée sur les résultats. Chaque service et agent, suivant son positionnement, son niveau d'intervention et ses responsabilités, doit être en mesure d'évaluer de façon objective sa contribution à l'atteinte de nos objectifs.

Cela traduit donc une mobilisation de toutes les forces vives et de tous les partenaires sociaux. C'est le lieu de saluer la franche collaboration de ces acteurs qui seront reçus pour discuter des orienta-

tions, défis et objectifs communs à atteindre.

La conformité par l'évaluation efficace des dispositifs de contrôle interne et par le management des risques font partie de vos priorités. Quelles sont les grands chantiers dans ce domaine ?

La DGCPT a développé, depuis quelques années, une solide expertise dans le contrôle interne comptable de l'Etat avec des outils

déjà préparés et prêts à l'emploi. C'est ainsi que la Direction du contrôle interne produit régulièrement :

- une note mensuelle sur la qualité comptable adossée à une matrice des risques comptables;
- une note trimestrielle sur la qualité comptable des Etablissements publics à caractère administratif, agences et autres structures assimilées ou similaires (EPASAS);
- un rapport annuel sur la qualité comptable;

Du point de vue des outils, un Guide de vérification administrative, comptable et financière des postes comptables du Trésor et un

Entretien avec Monsieur Amadou Tidiane GAYE, le nouveau Directeur
général de la Comptabilité publique et du Trésor

manuel de procédures et de cartographie des risques de la Trésorerie générale ainsi que le manuel de procédures de la Recette générale du Trésor, un manuel et une cartographie des risques d'une direction comptable ministérielle immédiatement applicable à la PGT et à l'ACGP sont déjà disponibles. De même, la Charte d'Audit interne et le Comité d'Audit interne sont déjà opérationnels.

Dans le cadre du suivi des recommandations des organes et corps de contrôle, un rapport trimestriel sur le suivi des recommandations est produit de façon périodique avec le développement d'une plateforme de suivi informatisée où tous les services du Trésor sont paramétrés.

En perspective, la DGCPT va tendre vers la généralisation des manuels de procédures et de cartographie au niveau déconcentré (Trésoreries Paieries Régionales, Perceptions et Recettes Perceptions municipales) et un manuel type pour la Trésorerie Paierie pour l'Etranger compte tenu de leurs spécificités.

L'application du manuel d'audit et l'implémentation du dispositif de contrôle interne comptable (DCIC) à l'échelle du réseau comptable ainsi que l'exécution du programme d'audit interne comptable basé sur les risques feront partie de nos priorités.

Ce dispositif sera couronné par la diffusion et surtout l'application du code d'éthique et de déontologie des agents du Trésor déjà disponible.

J'attends de chaque agent un engagement et une loyauté sans faille à l'Etat et à la République

Comment comptez-vous impliquer les usagers, les partenaires, les correspondants et parties prenantes dans l'amélioration de nos services ?

Sur ce point, nous avons un acquis majeur avec 9 services dont les systèmes de management de la qualité sont déjà reconnus conformes à la norme ISO 9001 V2015. Il s'agit de consolider ces acquis et d'en assurer une meilleure animation dans nos services. C'est dire l'orientation consistant à la satisfaction des parties intéressées par ce que nous faisons est irréversible. Il faut la consolider et l'élargir.

La digitalisation est devenue une priorité au sein de la DGCPT. Quid des aspects sécuritaires des données dans un environnement où la cybersécurité est un enjeu ?

Ce sont certes des aspects sensibles. Mais l'Etat a mis des moyens pour permettre qu'au même moment où nos procédures et applications métiers sont digitalisés que la sécurité y relative soit assurée. Le risque zéro n'existe pas mais notre responsabilité est l'amélioration continue des dispositions sécuritaires en intégrant les meilleures pratiques dans ce domaine.

Nous misons sur nos capacités en ressources et en expertises par la formation continue de nos ingénieurs et techniciens, la réévaluation de nos capacités de stockage des données avec des serveurs relais et une intégration avec les services dédiés de l'Etat.

Ces nouveaux visages aux directions

Le mercredi 22 janvier 2025, lors du Conseil des ministres, plusieurs nominations ont été effectuées au sein de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). C'est ainsi que M. Amadou Tidiane Gaye, Inspecteur général d'État, a été choisi pour succéder à M. Cheikh Tidiane Diop. Par ailleurs, le poste de Coordonnateur a également été pourvu avec l'arrivée de M. Amadou Oury BA, Inspecteur principal du Trésor, jusqu'ici Conseiller technique du Directeur général sortant.

Des changements ont également été notés à la Direction du Contrôle interne, à la Direction de la Comptabilité publique, à la Direction du Secteur parapublic, à la Direction de l'Administration et du Personnel et à la Direction de la Dette publique ainsi qu'aux directions comptables telles que la Trésorerie générale, la Paierie générale du Trésor et la Trésorerie Paierie pour l'Étranger.

ECHOS DU TRÉSOR se propose de présenter à ses lecteurs ces nouveaux promus, en mettant le curseur sur leur parcours. Tous ces agents chevronnés ont fait leurs preuves au sein de la DGCPT.

Amadou Oury BA : le père de la réforme comptable de l'Etat

Amadou Oury BA occupe désormais le poste de Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), succédant ainsi à M. Cheikh NDIAYE. Dans ses



missions, il est chargé de coordonner les différents services de la DGCPT et d'assurer les liaisons avec les autres directions du département ainsi qu'avec les différents services de l'État, en vue de l'exécution et du suivi des actions, actes, décisions et directives pour lesquels la Direction générale est responsable. Ses attributions incluent également le suivi des questions de fonctionnement et d'organisation des services, notamment l'étude et l'analyse des dossiers soumis à l'examen du Directeur général.

M. BA peut aussi recevoir une délégation de signature du Directeur général, dont il est le premier adjoint dans l'ordre de préséance, ce qui lui permet de prendre en charge l'intérim en cas d'absence du Directeur général.

Auparavant, Amadou Oury BA a exercé le rôle de Conseiller technique auprès du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor. Diplômé de l'École nationale d'Administration (ENA) en 2004, il a débuté sa carrière à la Trésorerie Paierie régionale de Ziguinchor où il occupait également le poste de chef de bureau Comptabilité. En 2006, il est à la tête de la Perception de Bignona, toujours dans le sud du pays, avant de rejoindre Dakar en 2010 pour servir à la Direction du Contrôle interne.

L'année suivante, il a été nommé Agent comptable du Fonds spécial de Soutien au Secteur de l'Énergie (FSE), jusqu'en février 2016. C'est à partir de cette période qu'il a réintégré la Direction générale pour prendre

Ces nouveaux visages aux directions

la tête de la Division des Etudes et de la Règlementation au sein de la Direction de la Comptabilité publique. Depuis 2018, il a servi en tant que Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor avant qu'on l'appelle pour seconder le Directeur général.

Mme Dieynaba NDIAYE, la sentinelle du respect des normes et procédures

Nommée Directrice du Contrôle interne de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) le 22 janvier 2025, Mme Dieynaba NDIAYE évolue en terrain connu. Forte d'une solide expérience au sein de cette direction, elle est désormais la principale responsable du respect des normes et procédures au sein des services comptables et non comptables de la DGCPT.



Diplômée de l'École nationale d'Administration (ENA) en 2007, Mme NDIAYE a fait ses débuts à la Trésorerie Paierie régionale de Kaolack, où elle a acquis une première expérience de terrain.

Après trois ans d'exercice, elle rejoint à Dakar en octobre 2010 pour servir à la Direction du Secteur parapublic en tant que Chef du Bureau de Suivi au sein de la Division du Suivi, des Statistiques et des Etudes.

Six ans plus tard, elle intègre la Direction du Contrôle interne pour occuper le poste de Chef de division des vérifications et du suivi.

Après neuf (9) années passées dans cette direction comme Chef de division des vérifications et du suivi, Mme Dieynaba NDIAYE devient en janvier 2025 la première directrice du Contrôle interne de la DGCPT.

Sa mission consistera à veiller à l'existence et au respect des normes et procédures dans les structures comptables et non comptables de la DGCPT. Elle aura également en charge du contrôle de la conformité des procédures et des opérations des comptables du réseau de la DGCPT avec les normes légales et réglementaires en vigueur.

M. Amath AW : un nouveau souffle à la Direction de l'Administration et du Personnel

M. Amath AW est le tout nouveau directeur de l'Administration et du Personnel de la DGCPT. Faisant partie de la cuvée de 2009 de l'ENA, il a débuté sa carrière à la



Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Tambacounda. En 2011, M. AW est désigné mandataire de la TPR de Tambacounda, puis devient Fondé de pouvoir en 2012.

Deux ans plus tard, il pose ses valises à Nioro, pour prendre la direction de la Perception. Il exercera, dans la capitale du Rip, pendant trois ans avant de rejoindre Dakar, pour intégrer la Direction du Secteur parapublic. En décembre de la même année, il s'envole pour Paris. Dans la capitale française, M. AW sert comme Payeur à l'Ambassade du Sénégal à Paris et en même temps

Ces nouveaux visages aux directions

à la Délégation permanente du Sénégal auprès de l'UNESCO.

De retour au Sénégal, avec la confiance des autorités du département du Ministère des Finances et du Budget, il est nommé Trésorier Payeur pour l'Etranger (TPE) en mars 2023.

Depuis le 22 janvier 2025, il revient à M. Amath AW la noble mission de continuer à moderniser et optimiser l'administration et les ressources humaines de la DGCPT.

M. Souleymane SENE : un parcours solide à la Trésorerie générale

M. Souleymane SENE est une figure bien connue de la Trésorerie générale (TG), où il a accumulé quinze années d'expérience. Son parcours au sein de cette direction, un des services phares de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a débuté en 2007.



En seulement un an, il est nommé Chef de Bureau des Comptes de dépôt, poste qu'il occupe avec dévouement et abnégation jusqu'en 2012.

M. SENE a eu à séjourner pour un stage à Washington, à la Banque mondiale sur la gestion de la dette. Il a été, par ailleurs, coopté en 2014 par les institutions de Bretton Woods comme membre du Groupe des experts sur l'assistance technique de la dette appelé « Debt Management Facility (DMF) ».

Dans ce cadre, il était Membre d'une équipe de la Banque mondiale pour une mission portant sur un plan de réforme de la gestion de la Dette pour la République Démocratique du Congo(RDC) en 2012.

C'est à partir de cette année d'ailleurs que la Direction de la Dette publique (DDP) fait appel à cet économiste, breveté de l'École nationale d'Administration (ENA) pour superviser la Division de la Politique d'Endettement et de la Stratégie d'Intervention sur les Marchés. M. Souleymane SENE a occupé ce poste jusqu'en 2015, avant de revenir à la TG en tant que Fondé de pouvoir.

Son parcours exemplaire reflétant son engagement, son expertise et son expérience au service de l'État ont poussé les autorités du pays à placer leur confiance en lui pour être le Trésorier général et Agent

comptable central du Trésor (TG/ACCT), ce mercredi 22 janvier 2025.

Avant cette consécration, rappelons que M. Souleymane SENE, a entamé sa carrière professionnelle en 2005 à Saint-Louis où un an après il est nommé fondé de pouvoirs du Trésorier Payeur régional.

En plus du brevet de l'ENA, le désormais TG a obtenu un Master en Banque Finances et Gestion des richesses en 2010 à ISF/Paris 13 de Dakar.

M. Mor CISSE, une expertise confirmée à la tête de la Direction de la Comptabilité publique

Nommé Directeur de la Comptabilité publique, le 22 janvier 2025, M. Mor CISSE n'a pas eu besoin de temps d'adaptation pour diriger cette direction. En effet, il en maîtrise parfaitement les mécanismes et les arcanes pour y avoir servi pendant presque neuf (9) ans en tant que d'abord de Chef de Bureau Expertise juridique à la Division des Etudes et de la Réglementation en 2016 et ensuite Chef de Division des Requêtes et du Contentieux, en 2018.

Toujours dans sa carrière professionnelle, il a, après sa formation à l'Ecole nationale d'Administration (ENA) de 2012 à 2014, pris service

D OSSI ER

Nominations au sein de l'Administration du Trésor : la relève assurée

ECHOS
DU TRÉSOR

Ces nouveaux visages aux directions

à la Trésorerie Paierie régionale de Fatick où il a été successivement Chef du Bureau Recouvrement, Adjoint au TPR et Fondé de pouvoirs.



M. Serigne FALL, Directeur du Secteur parapublic, un expert en terrain connu

M. Serigne FALL, nouvellement nommé Directeur du Secteur parapublic (DSP), retrouve un environnement qu'il connaît parfaitement. Ce haut fonctionnaire a en effet gravi progressivement tous les échelons au sein de cette importante direction de la DGCPT avant d'en présider à ses destinées. C'est un fin connaisseur des arcanes du secteur public qui prend les rênes d'une direction qu'il a déjà contribué à façonner au fil des années.

En effet, son parcours au sein de la DSP illustre une progression constante. C'est ainsi qu'en 2014, il

est nommé, Chef du Bureau des Études et Statistiques, en 2017, Chef de la Division des Relations institutionnelles et en 2019, Chef de la Division du Portefeuille.

Diplômé de l'École nationale d'Administration (ENA) en 2009, Serigne Fall a bâti son expertise sur une expérience opérationnelle comme Inspecteur vérificateur, Chef du Bureau du Recouvrement à la Trésorerie régionale de Fatick en 2010 et une vision stratégique développée en tant que Conseiller technique au Ministère des Finances et du Budget de juin 2024 à janvier 2025.



Dr Alioune DIOUF à la tête de la Direction de la Dette Publique, une nomination sur mesure

La nomination du Dr Alioune DIOUF à la tête de la Direction de la Dette Publique (DDP) s'apparente à un retour aux sources pour

cet expert salué par ses pairs. Son parcours, entièrement dédié à la maîtrise des enjeux financiers de l'État, fait de lui le candidat idéal et naturel pour ce poste stratégique.

Diplômé de l'École Nationale d'Administration (ENA) en 2009, le Dr Diouf a entamé sa carrière à la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Diourbel. L'année suivante, il y est promu Chef du Bureau des Collectivités locales et Vérificateur.

En 2012, une nouvelle note de service l'affecte à la Direction de la Dette Publique (DDP) où deux ans plus tard, il prend la tête du Bureau de la Politique d'Endettement. Il y forge, pendant cinq ans, son expertise des mécanismes de la dette souveraine. Au-delà de ce service, M. Diouf a eu à diversifier ses connaissances en pratiquant les trois divisions qui composent la DDP.



D OSSIÉ

Nominations au sein de l'Administration du Trésor : la relève assurée

ECHOS
DU TRÉSOR

Ces nouveaux visages aux directions

Alors qu'il occupait déjà des fonctions exigeantes au sein de la Direction de la Dette Publique, M. Diouf a mené des activités académiques aboutissant au Doctorat d'Etat. En effet, il a soutenu avec succès une thèse, en 2018 tournant autour de "La fiscalisation du secteur informel au Sénégal". Ce qui démontre ainsi sa capacité à concilier parcours académique et pratique professionnelle.

En 2019, la carrière du Docteur DIOUF prend une nouvelle dimension au sein même de la DDP avec sa nomination comme Chef de la Division Gestion Dette et Information, poste qui lui a permis de bien connaître les rouages de la gestion de la dette de l'Etat.

Grâce à son engagement sans relâche et à ses compétences reconnues, Dr DIOUF est promu en 2021 Chef de la Division des Etudes économiques et des Statistiques (DEES), un service vital dans la prise de décisions, rattaché au cabinet du Directeur général.

M. Kor FAYE : un parcours exemplaire à la Paierie générale du Trésor

M. Kor FAYE, actuel Payeur général du Trésor depuis le 22 janvier 2025, a consacré pratiquement l'intégralité de sa carrière à la Paierie générale du Trésor (PGT). Il y a tracé un chemin remarquable

Après avoir intégré l'Ecole nationale d'Administration (ENA) en 2005, il débute son parcours professionnel à la Trésorerie Paierie régionale de Kolda. Il exerce dans la capitale du Fouladou où il a été fondé de pouvoirs jusqu'en 2009.



Son engagement et son professionnalisme le conduisent à la Perception de Vélingara, toujours au sud du pays pour une période de quatre (4) ans.

En 2014, M. FAYE rejoint la PGT, où il entame une ascension fulgurante. Son expérience lui permet de prendre le poste de Chef de Bureau des Guichets et des Comptes de dépôts la même année. En 2016, il devient Chef de Bureau Comptabilité, tout en étant mandataire du Payeur général. Sa détermination et son sens des responsabilités le propulsent au rang de Fondé de pouvoir en 2020.

Mme Coumba Awa Odette NGOM à la tête de la Trésorerie Payeur pour l'Étranger, la gardienne du temple

Mme Coumba Awa Odette NGOM n'est pas étrangère au fonctionnement de la Trésorerie Paierie pour l'Étranger (TPE), qu'elle connaît en profondeur après y avoir exercé pendant neuf ans en sa qualité de Fondée de pouvoir, un rôle équivalent à celui d'adjointe au Trésorier Payeur pour l'Étranger.

Diplômée de l'École nationale d'Administration (ENA) en 2007, Mme NGOM a débuté sa carrière au sein de la Paierie de Rufisque. En 2011, elle intègre la Direction du Secteur parapublic, apportant une plus-value dans ses compétences.

C'est en 2016 qu'elle rejoint la Trésorerie Paierie pour l'Étranger (TPE) en qualité de Fondée de pouvoir, un poste qui lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie au sein de cette direction qu'elle dirige désormais.



Hommage à Cheikh Tidiane DIOP : sept années d'excellence à la tête de la DGCPT

Le 22 janvier 2025, un changement a eu lieu au sein de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor (DGCPT) avec la nomination de M. Amadou Tidiane Gaye en remplacement de M. Cheikh Tidiane Diop, qui, après des années de service dévoué, laisse un héritage indélébile au sein de cette institution pivot pour le bon fonctionnement de la gestion des finances publiques.

Depuis sa nomination à la tête de la DGCPT en septembre 2017, M. Cheikh Tidiane Diop a insufflé une dynamique nouvelle dans cette administration. Sa gestion, caractérisée par une volonté d'excellence, a permis à neuf services de la DGCPT d'obtenir la certification ISO 9001 V 2015. Cette distinction n'est pas simplement symbolique, elle témoigne aussi de l'engagement de M. Diop à la qualité et l'efficacité des services publics.



**Une approche centrée sur l'humain et la
qualité des services.**

En effet, sous la direction de M. Diop, « l'approche client » a été renforcée, avec une culture de résultats désormais ancrée au sein de l'administration. Celui-ci a compris que la certification ISO va bien au-delà de la conformité à une norme : elle contribue à harmoniser le management des services tout en se basant sur des pratiques internationales reconnues.

En parallèle, M. Diop a pris soin d'intégrer les technologies digitales dans les procédures de gestion financière. Grâce à des partenariats fructueux avec les collectivités territoriales (CT) et à la mise en place de l'application de Gestion des finances locales (GFILOC), la dématérialisation des procédures a permis de booster les performances et de

renforcer la transparence dans l'administration locale.

D OSSI

Nominations au sein de l'Administration du Trésor : la relève assurée

ECHOS
DU TRÉSOR

Hommage à Cheikh Tidiane DIOP : sept (7) années d'excellence à la tête de la DGCPT

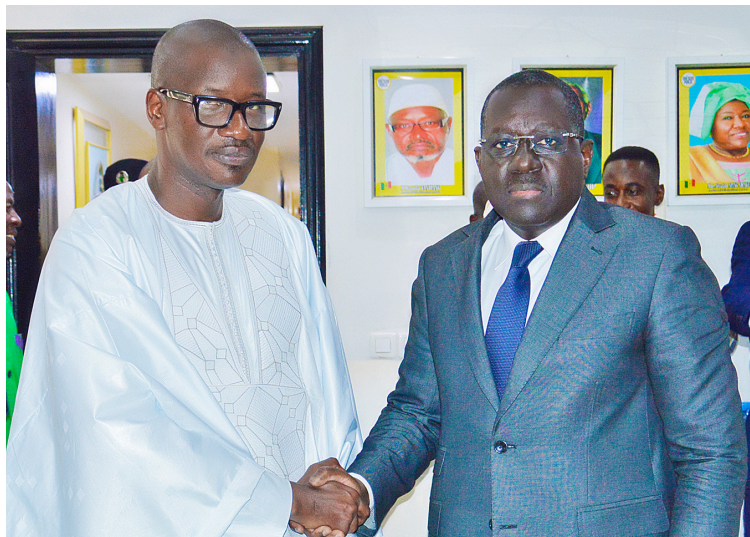
Ses qualités managériales ont été renforcées par des initiatives de réformes qui ont optimisé la gestion des ressources. Grâce à des améliorations significatives des services aux usagers, M. Diop a su instaurer la rigueur et le leadership au sein de l'administration publique.

Un legs à poursuivre.

Il est, en effet, reconnu par ses collaborateurs comme un dirigeant dynamique, ouvert et ambitieux qui œuvrait pour le rayonnement du Trésor. Son passage à la tête de cette administration a transformé son image comme en témoignent les résultats salués par les acteurs.

Au moment où M. Amadou Tidiane Gaye prend le relais à la DGCPT, il hérite d'une administration solidement consolidée par l'œuvre de M. Diop, comme il l'avait souligné lors de la passation de service. Les défis à venir restent nombreux, mais ils sont également riches d'opportunités pour poursuivre les réformes entamées et continuer à propulser la DGCPT vers de nouveaux horizons. Le travail accompli par M. Cheikh Tidiane Diop constitue une source d'inspiration pour l'ensemble des agents et un modèle à suivre pour la nouvelle génération.

En résumé, parler de M. Cheikh Tidiane Diop n'est pas seulement une reconnaissance de son parcours, mais un appel à poursuivre son œuvre et à maintenir l'élan qu'il a su initier au sein de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor. Sa vision et son engagement envers l'amélioration des services publics resteront ancrés dans la mémoire collective de ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés.



N° 2020/89497.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DSPL - DIRECTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**ÉTUDES, APPUI AU SECTEUR PUBLIC LOCAL, SUIVI BUDGETAIRE ET VALORISATION
FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

**STUDIES, SUPPORT FOR THE LOCAL PUBLIC SECTOR, BUDGET MONITORING AND FINANCIAL
VALUATION OF LOCAL AUTHORITIES.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

22 RUE VINCENS SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2023-12-07

Jusqu'au
Until

2026-12-06



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

POINT DE CONJONCTURE AU 31 DECEMBRE 2024

La note de conjoncture trimestrielle des collectivités territoriales du Sénégal au 31 décembre 2024 est articulée autour d'une analyse détaillée des recettes et des dépenses par nature économique. Elle propose en outre d'étudier le comportement aussi bien en variation trimestrielle qu'en glissement annuel de ces dernières au cours de l'exécution budgétaire et financière.

Il convient de préciser que toutes données proviennent du progiciel « GFILOC ».

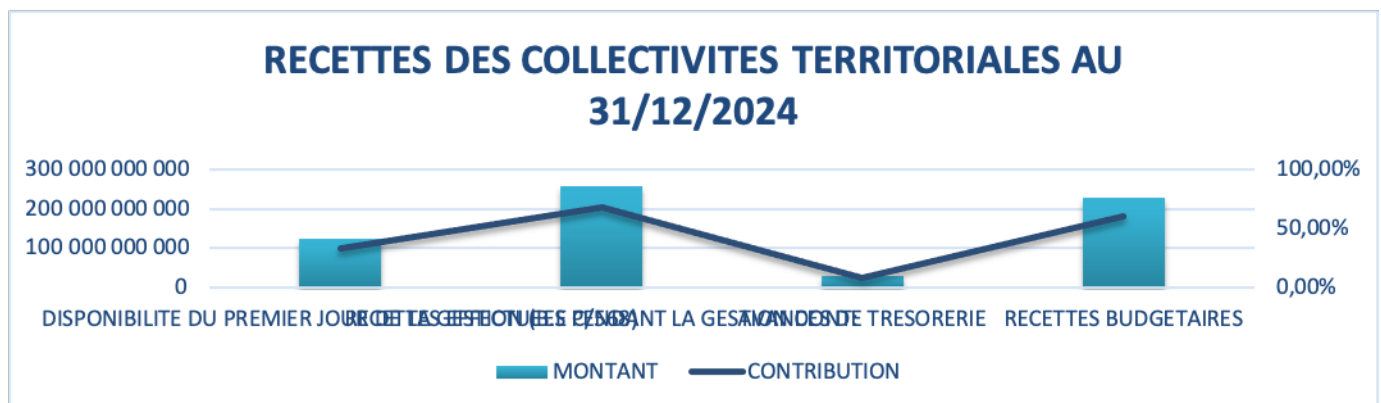
A la fin du quatrième trimestre 2024, la situation nationale consolidée de trésorerie des collectivités territoriales tirée du GFILOC se présente comme suit :

Au 31 décembre 2024, le compte au Trésor des collectivités territoriales affiche débiteur de 112,092 milliards de francs CFA.

I. LES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 / 12 / 2024

A la fin du quatrième trimestre 2024, les recettes des collectivités territoriales se chiffrent à 381,24 milliards de francs CFA répartis comme suit :

GRAPHIQUE N° 01 : STRUCTURATION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31/12/2024



- Disponibilités du 1er janvier 2023 : 123 925 191 749 FCFA ;
- Recettes perçues durant la gestion : 257 316 004 207 FCFA ;
- Dépenses effectuées durant la gestion : 269 149 166 129 FCFA.
- Solde théorique au 31/12/2024 : 112 092 029 827 FCFA.
- Restes à payer au 31/12/2024 : 1 608 814 163 FCFA ;
- Solde disponible (tenant compte des restes à payer) : 110 483 215 664 FCFA.

Les recettes des collectivités territoriales au 31 décembre sont composées de :

- Reports (résultats reportés de la gestion antérieure) ;
- Recettes effectuées pendant la gestion.

GESTION FINANCIERE
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS
DU TRESOR

I.1 - LES RECETTES BUDGETAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 / 12/ 2024

Pour un montant réalisé de 351,50 milliards de francs CFA, les recettes budgétaires des collectivités territoriales au 31 décembre 2024, se répartissent en recettes de fonctionnement (1) en recettes d'investissement (2).

TABEAU N°01 : STRUCTURATION PAR SECTION BUDGETAIRE DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31/12/2024

Lignes budgétaires	Prévision	Réalisation	Taux
Recettes de fonctionnement	337 670 894 159	229 072 664 424	67,84 %
Recettes d'investissement	275 004 947 019	122 376 875 946	44,50 %
Total des recettes	612 675 841 178	351 449 540 370	57,36 %

I.2 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 / 12/ 2024

Les recettes budgétaires des collectivités territoriales ont connu un taux de réalisation de 57,36%. En outre, avec un montant réalisé de 229,07 milliards de francs CFA, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales au 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

TABEAU N° 02 : STRUCTURATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31/12/2024

NATURE ECONOMIQUE	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
Résultat de fonctionnement reporté	57 070 753 363	60 100 096 846	105,31%
Recettes non fiscales	83 548 866 770	38 387 347296	45,95%
Recettes fiscales	147 709881 337	99 897 425 458	67,63%
Total recettes propres	288 239 501 470	198 384 869 600	68,8%
Transferts reçus	49 341 392 689	30 687 794 824	62,19%
Total recettes de fonctionnement	337 670 894 159	229 072 664 424	67,84%

Source : DSPL/DGCPT

A la fin du quatrième trimestre de l'année, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 67,84%. Malgré un taux de réalisation acceptable, il importe de noter que :

- Les intérêts et dividendes reçus par les collectivités territoriales et les opérations particulières ne contribuent pas à la réalisation des recettes de fonctionnement ;
- Les taxes communales et les remboursement, fonds de concours, participations ne contribuent que faiblement à la réalisation, avec des parts contributives respectives de 3,58% et 0,38% ;
- Le montant relativement élevé des produits divers mérite un encadrement accru de l'utilisation du compte « 749 ».

Les mauvaises imputations biaisent l'analyse et obèrent la qualité comptable.

La mesure des performances trimestrielles de collectivités territoriales en matière de mobilisation des ressources de fonctionnement se fera par l'analyse de la variation trimestrielle.

Cette hausse des recettes de fonctionnement en variation trimestrielle s'explique par plusieurs facteurs parmi lesquels :

- Le vote d'autorisations spéciales de report du solde comptable de clôture de la gestion 2023 (5,94% de la variation trimestrielle) ;
- Le recouvrement trimestriel exceptionnel d'impôts locaux d'un montant de 45,67 milliards de francs CFA, soit 70,12% du montant de la variation trimestrielle ;
- La hausse quasi généralisée des recettes non fiscales qui sont passées de 25,56 milliards au 30 septembre à 38,38 milliards de francs CFA au 31 décembre 2024, soit 19,69% de la variation trimestrielle.

En glissement annuel, les recettes de fonctionnement des collectivités territoriales se sont comportées comme suit :

- Une croissance de prévision budgétaire de 18,32%;

GESTION FINANCIERE
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS
DU TRESOR

- Une croissance des réalisations de 12,26% due essentiellement à la hausse généralisée des recettes propres. D'où, le tableau ci - dessous :

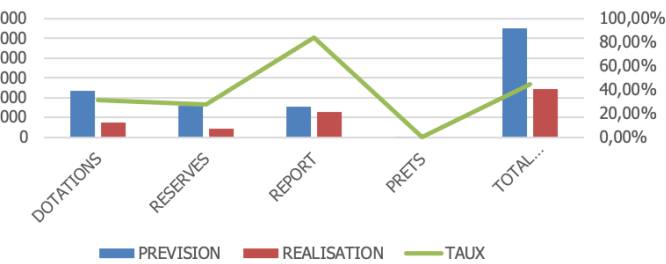
I.3 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 30 / 09/ 2024
Au 31 décembre 2024, la situation d'exécution des recettes d'investissement des collectivités territoriales se présente comme suit :

TABEAU N° 03 : SITUATION D'EXECUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 DECEMBRE 2024

Lignes budgétaires	Prévision	Réalisation	Taux
Dotations	116 010 502 046	36 937 473 796	31,30 %
Reserves	78 869 342 450	21 614 307 247	27,41 %
Report	76 150 099 523	63 825 094 903	83,81 %
Prets	1 975 003 000	0	0,00 %
Total recettes d'investissement	275 004 947 019	122 376 875 946	44,50 %

- Ce tableau fait ressortir un taux de réalisation très faible. Ce constat peut être dû à :
1. Un manque de sincérité des prévisions budgétaires et des reports supérieurs aux recettes réalisées pendant la gestion ;
 2. La non réception d'une recette connue d'avance (la dotation PACASEN, en l'occurrence) ;
 3. Une faible niveau d'autofinancement moyenne acceptable.
- Les recettes d'investissement peuvent être schématisées comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31/12/2024



GRAPHIQUE N° 02 : STRUCTURATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31/12/2024

En outre, pour mieux appréhender le comportement des recettes d'investissement des collectivités territoriales pendant le trimestre, il importe de faire l'étude de leur variation trimestrielle.

- Entre les deux derniers trimestres 2024, les recettes d'investissement des collectivités territoriales ont connu une hausse de 19 milliards de francs CFA. Cette hausse quasi généralisée de toutes les ligne de recettes d'investissement lors du dernier trimestre s'explique par :
- La réception du fonds d'équipement des collectivités territoriales ;
 - Un effort dans l'autofinancement, et ;
 - L'adoption d'autorisations spéciales de report.

Il importe de constater que les collectivités territoriales n'ont pas, au cours de la gestion 2024, bénéficié de prêts.

Les recettes effectuées pendant la gestion représentent 75,42% de la variation trimestrielle des recettes d'investissement.

En glissement annuel, les prévisions budgétaires des collectivités territoriales ont connu une hausse en valeur absolue de 32,23 milliards de francs CFA.

Par contre les réalisations de recettes ont chuté de près de 12,11 milliards de francs CFA, soit une baisse en valeur relative de 9%.

A périmètre constant, la contraction des transferts en capital de capital réalisés représente 175,25% du montant du glissement annuel des recettes d'investissement.

GESTION FINANCIERE
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS
DU TRESOR

**I.4 - LES AUTRES RECETTES EFFECTUEES
PENDANT LA GESTION PAR LES COLLECTIVITES
TERRITORIALES AU 30 / 09/ 2024**

Ces recettes sont constituées par les avances de trésorerie consenties par l'Etat. Elles représentent 11,58% des recettes effectuées pendant la gestion et se chiffrent à 29,79 milliards de francs CFA. L'exécution d'un budget est à la fois l'encaissement de produits et le paiement de charges. Ainsi, après avoir analysé les recettes des collectivités territoriales, il importe de voir le comportement de leurs dépenses.

II. LES DEPENSES DES CT AU 31 / 12/ 2024

Au 31 décembre 2024, les dépenses effectuées par les collectivités territoriales se chiffrent à 269,15 milliards de francs CFA, répartis comme suit :

TABLEAU N° 04 : STRUCTURATION DES DEPENSES PAYEES PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA DATE DU 31/12/2024

Nature	Montant
Avances de Trésorerie	29 066 492 586
Dépenses budgétaires	240 082 673 543
Dépenses effectuées pendant la gestion	269 149 166 129

**II.1 - LES DEPENSES DE TRESORERIE DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 / 12 / 2024**

Ces dépenses sont exclusivement constituées de remboursement à l'Etat des avances de trésorerie reçues pour faire face au décalage entre la réalisation de recettes budgétaires et le paiement des dépenses. Cette catégorie de dépenses n'est pas retracée dans la situation d'exécution budgétaire, mais dans la balance générale des comptes et dans la situation de trésorerie.

Ces dépenses traduisent en partie la solidarité horizontale qui existe entre l'Etat et les collectivités territoriales, elles renforcent, à suffisance le principe, de « l'unicité de caisse ».

Outre le remboursement des avances de trésorerie, les collectivités territoriales exécutent des dépenses budgétaires

**II.2 - LES DEPENSES BUDGETAIRES DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 / 12/ 2024**

Elles sont composées des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement et se chiffrent à 240,08 milliards de francs CFA, répartis comme suit :

TABLEAU N° 05 : STRUCTURATION DES DEPENSES BUDGETAIRES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 / 12 /2024

Nature	Prévision	Réalisation	Taux
Dépenses de fonctionnement	337 670 894 159	170 080 052 627	50,37 %
Dépenses d'investissement	275 004 947 019	70 002 620 916	25,46 %
Total Dépenses budgétaires	612 675 841 178	240 082 673 543	39,19 %

**II.2.1 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 / 12/ 2024**

Avec un taux de réalisation, à la fin du 4^e trimestre, qui se chiffre à 50.37%, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales se présentent comme suit :

TABLEAU N° 6 : STRUCTURATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 30/09/2024

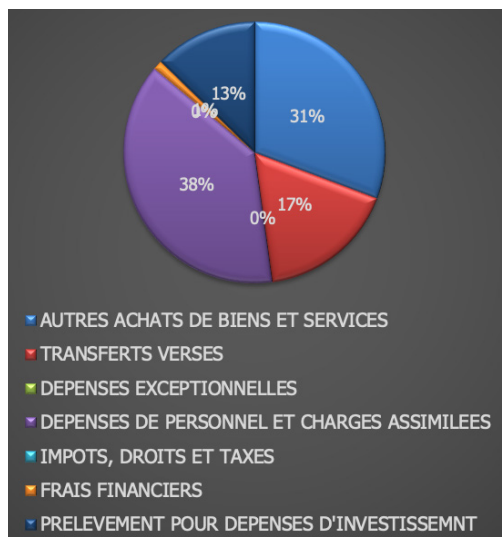
Lignes budgétaires	Prévision	Réalisation	Taux
Autres achats de B&S	106 214 629 223	52 222 030 728	49,17 %
Transferts versés	51 580 791 795	29 122 759 107	56,46 %
Dépenses exceptionnelles	8 800 000	0	0,00 %
Dépenses de personnel et charges assimilées	98 617 526 689	65 211 700 256	66,13 %
Impôts, droits et taxes	485 952 000	0	0,00 %
Frais financiers	2 013 341 338	1 909 255 289	94,83 %
Prélèvement pour dépenses d'investissement	78 749 853 114	21 614 307 247	27,45 %
Total dépenses de fonctionnement	337 670 894 159	170 080 052 627	50,37 %

GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS
DU TRESOR

De ce tableau, il ressort que les dépenses de personnel et charges assimilées, les achats de biens et services, les transferts versés et les prélèvements pour dépenses d'investissement constituent l'essentiel des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales comme le prouve le graphique ci-dessous :

GRAPHIQUE N°03 : STRUCTURATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA DATE DU 30/09/2024



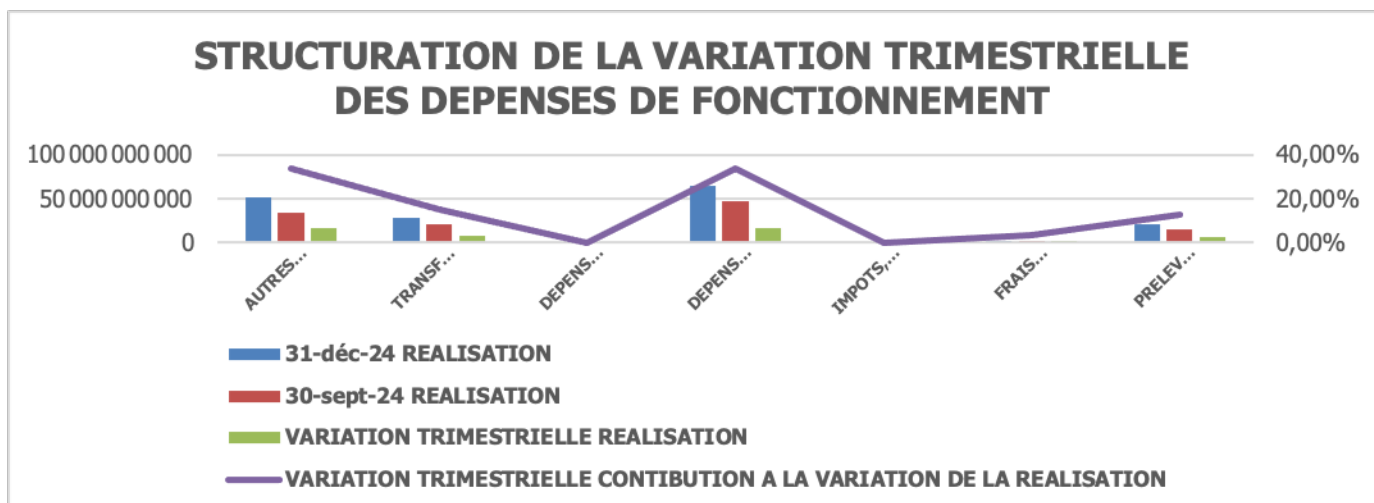
Afin de mieux analyser le comportement des dépenses de fonctionnement au cours du trimestre, nous allons analyser leur variation trimestrielle.

En variation trimestrielle, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ont enregistré une hausse de 50,36 milliards. Autrement dit, la contribution de chaque ligne budgétaire à la variation trimestrielle des dépenses de fonctionnement peut être schématisée.

Les achats de biens et services, les dépenses de personnel et charges assimilées et les dépenses sociales représentent 83,32% de la variation trimestrielle des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

En glissement annuel, les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales ont augmenté d'un montant de francs CFA 14,74 milliards de francs CFA. En outre, entre 2023 et 2024, les prévisions budgétaires de la section de fonctionnement ont connu une croissance de 17,44% dont seuls les 29,41% ont fait l'objet d'une réalisation.

GRAPHIQUE N°04 : STRUCTURATION DE LA VARIATION TRIMESTRIELLE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



GESTION FINANCIERE
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS
DU TRESOR

- Il importe de noter :
- 1. La réduction des transferts versés, du fait seulement de la réception tardive (en 2024) des fonds de dotation de la décentralisation, ne traduit pas nécessairement un changement dans la politique sociale menée par les collectivités territoriales ;
 - 2. La forte hausse des dépenses de personnel et charges assimilées, 75,14% de la variation en glissement annuel des dépenses de fonctionnement ;
 - 3. L'effort d'autofinancement représente 32,30% du glissement annuel des dépenses de fonctionnement ;
 - 4. Les frais financiers ont connu une contraction de 1.6 milliards de francs CFA, soit - 10,81% du montant total de la variation en glissement annuel des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

Après avoir analysé les dépenses de fonctionnement, nous allons procéder à l'analyse des dépenses d'investissement.

II.2.2 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31 / 12/ 2024

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales, au 31 décembre 2024, se chiffrent à 70 milliards de francs CFA, répartis comme suit :

**TABEAU N°7 : STRUCTURATION DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT COLLECTIVITES TERRITORIALES AU 31/12/2024**

Lignes budgétaires	Prévision	Réalisation	Taux
Equipements administratifs	34 120 113 075	6 122 750 942	17,94 %
Voirie	76 803 590 581	21 181 047 390	27,58 %
Protection contre les accidents...	682 355 609	138 418 461	20,29 %
Infrastructure à caractère industriel, com ou art	24 791 588 787	7 018 967 582	28,31 %
Santé, Hyguene et actions sociales	34 573 327 637	9 318 705 072	26,95 %

Education, Jeunesse, Culture et Sports	62 588 180 853	17 554 357 510	28,05 %
Informations	346 728 737	125 480 907	36,19 %
Tourisme	509 475 011	108 861 796	21,37 %
Actions de développement rural	11 046 073 454	3 242 719 227	29,36 %
Acquisition de gros matériel	11 676 717 964	2 592 836 457	22,21 %
Etudes générales	3 084 565 244	517 802 613	16,79 %
Opérations financières	14 749 624 636	2 080 672 959	14,11 %
Excédents de dépenses d'investissement	32 695 431	0	0,00 %
Total dépenses d'investissement	275 004 947 019	70 002 620 916	25,46 %

Il ressort de tableau, un faible taux de réalisation des dépenses d'investissement (25,46% seulement), qui ne représente que 57,20% des ressources budgétaires disponibles. D'où, un manque de sincérité budgétaire et/ou une mauvaise programmation budgétaire ;

Pour mieux appréhender le comportement des dépenses d'investissement au cours du troisième trimestre, il nous faire l'étude de la variation trimestrielle.

Entre les deux derniers trimestres de 2024, les collectivités territoriales n'ont pas beaucoup élargi les sections d'investissement de leur budget. Seulement, il importe de constater que la variation trimestrielle de la réalisation (36,21 milliards de francs CFA), prouve que plus de la moitié (51,73%) des dépenses d'investissement ont été exécuté pendant le dernier trimestre 2024.

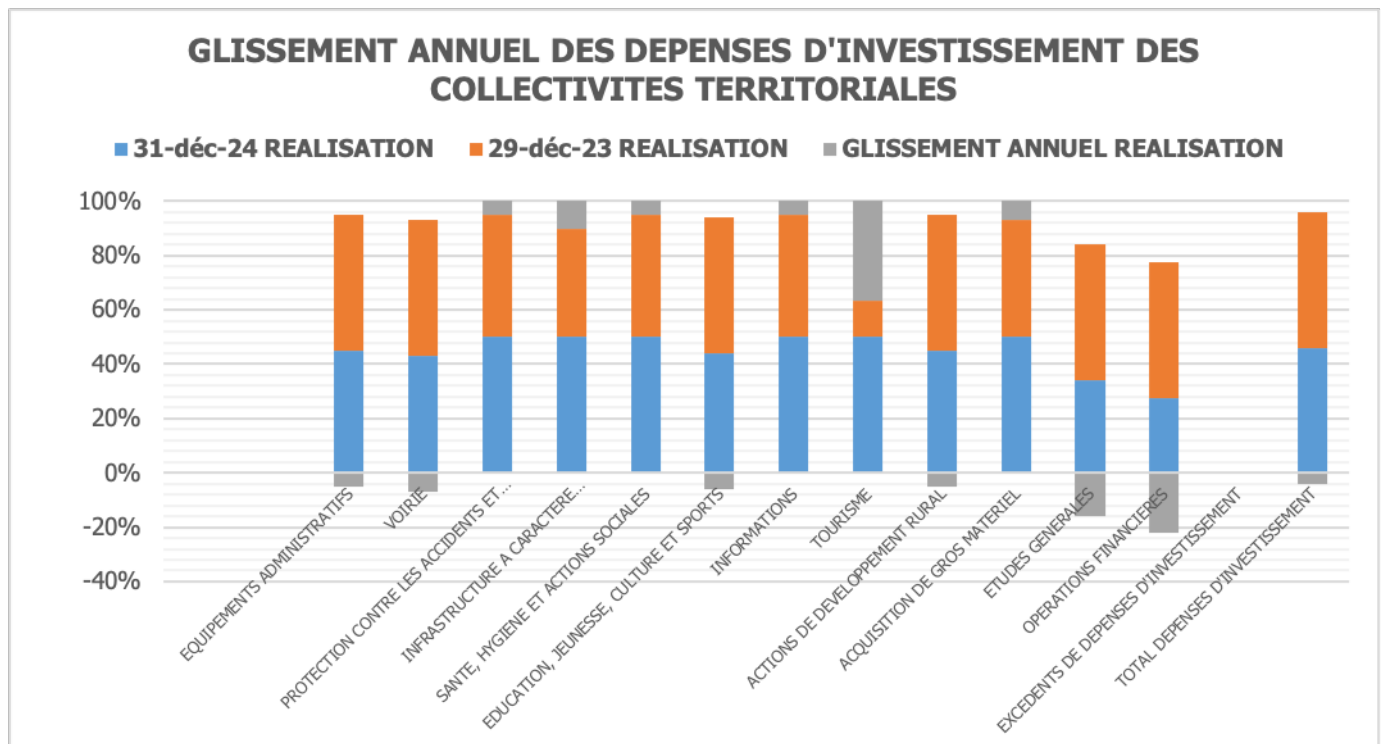
Bien qu'il ait eu une croissance budgétaire, les dépenses d'investissement ont connu, en glissement annuel, une contraction de 5,95 milliards de francs CFA.

GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ECHOS
DU TRESOR

Ce glissement annuel des dépenses d'investissement pourrait être schématisé comme suit :

GRAPHIQUE N°05 : REPRESENTATION GRAPHIQUE DU GLISSEMENT ANNUEL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



N° 2022/102572.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DSP-DIRECTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT, ETUDES ET SUIVI, ENCADREMENT ET SUPERVISION
DES ORGANISMES PUBLICS AUTONOMES

STATE PORTFOLIO MANAGEMENT, STUDIES AND MONITORING, SUPERVISION OF AUTONOMOUS
PUBLIC BODIES

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

5 RESIDENCE DU CAP VERT 2 EME ETAGE PLACE DE L'INDEPENDANCE DAKAR-SENEGAL

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2022-11-25

Jusqu'au
Until

2025-11-24



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. *The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified.* Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. *AFAQ is a registered trademark.* - CERTIF 0956.9/07-2020

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat



GESTION**DU SECTEUR PARAPUBLIC****ECHOS**
DU TRÉSOR

SYNTHÈSE DU RAPPORT TRIMESTRIEL D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU 31 DECEMBRE 2024

La synthèse de la situation d'exécution budgétaire pour le dernier trimestre de l'année 2024 concerne 163 organismes publics (OP) du secteur parapublic.

Les 164 organismes publics cumulent un budget de 2 753 519 653 071 francs CFA. Ils sont constitués de :

- Trente-trois (33) agences
- Trente (30) structures administratives similaires ou assimilées ;
- Trente-six (36) établissements publics de santé ;
- Dix-huit (18) Universités, Facultés et Isep ;
- Cinq (05) Centres régionaux des œuvres universitaires (CROUS) ;
- Quatorze (14) Ecoles et Instituts ;
- Quatorze (14) établissements publics à caractère administratif local (les Agences Régionales de Développement)
- Treize (13) établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC).

I. PREVISIONS

Le budget global de 2 753 519 653 071 francs CFA est destiné au fonctionnement pour un montant de 1 433 230 838 199 francs CFA, soit 52,05% des prévisions. La section investissement est dotée à hauteur de 1 320 288 814 872 francs CFA, représentant 47,95 % des crédits ouverts.

Les prévisions de recettes sont réparties comme suit :

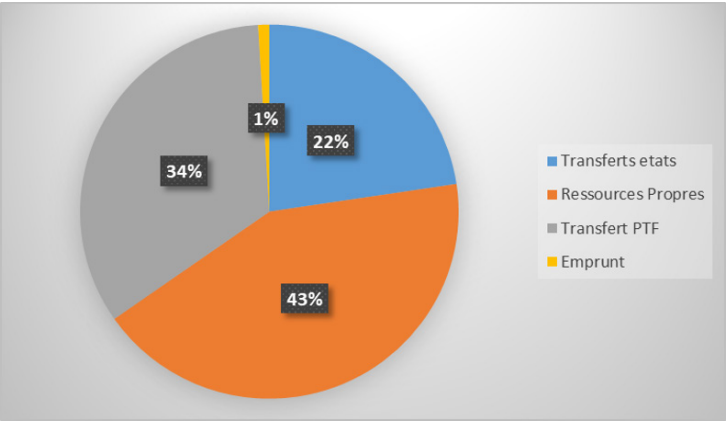
- ressources propres : 1 307 290 652 407 francs CFA, soit 47,48%;
- transferts directs de l'Etat pour 666 276 778 923 francs CFA, soit 24,20% décomposés en transferts courants pour 385 749 790 243 francs CFA (26,91 % des recettes globales de fonctionnement) et en transferts en capital pour 280 526 988 680 francs CFA (21,25% des recettes globales d'investissement) ;
- ressources extérieures (PTF) pour 755 544 736 096 francs CFA, soit 27,44% ;
- autres ressources (emprunts) : 24 407 485 645 francs CFA, soit 0,9% des prévisions de recettes globales.

Tableau n° 1 : Sources de financement du budget

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT	POURCENTAGE
Transferts etats	666 276 778 923	24,2%
Ressources Propres	1 307 290 652 407	47,5%
Transfert PTF	755 544 736 096	27,4%
Emprunt	24 407 485 645	0,9%
TOTAL	2 753 519 653 071	100,0%

**Synthèse du rapport trimestriel d'exécution budgétaire
au 31 décembre 2024**

Graphique n° 1 : Répartition du budget par source de financement



Les prévisions de dépenses de personnel sont évaluées à 338 736 905 842 francs CFA. Elles représentent 23,63% des prévisions du budget de fonctionnement et 12,30 % du budget global.

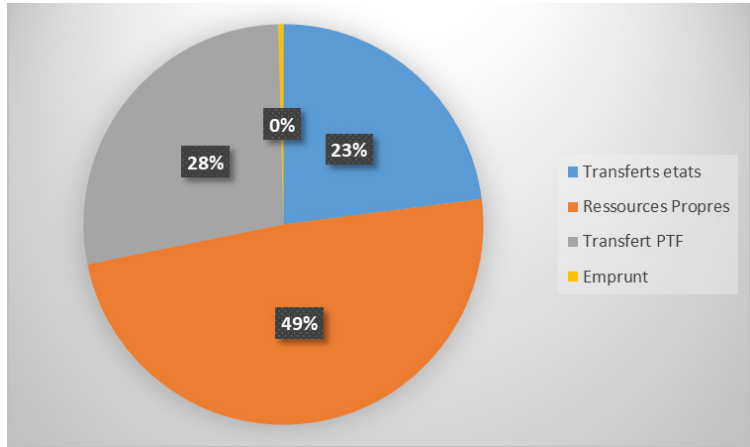
II. EXECUTION

Les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 2 047 927 798 601 francs CFA, soit 74,37% des prévisions.

Tableau n° 2 : Sources de financement du budget

SOURCE DE FINANCEMENT	MONTANT	POURCENTAGE
Transferts etats	470 568 662 226	23,0%
Ressources Propres	999 971 076 917	48,8%
Transfert PTF	569 344 496 608	27,8%
Emprunt	8 043 562 850	0,4%
TOTAL	2 047 927 798 601	100,0%

Graphique n° 2 : répartition du budget par source de financement



Les réalisations de recettes sont réparties comme suit :

- recettes propres : 999 971 076 917 francs CFA, soit 76,49% des prévisions budgétaires ;
- transferts directs de l'Etat : 470 568 662 226 francs FCFA, soit 70,63% des prévisions dont 335 619 910 261 francs CFA de transferts courants et 134 948 751 965 francs CFA en capital, soit des taux de mobilisation FCFA respectifs de 87% et 48,11% ;
- ressources extérieures (PTF) : 569 344 496 608 francs CFA, soit 75,36% ;
- emprunt : 8 043 562 850 francs FCFA, soit 33% des prévisions.

GESTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

ECHOS DU TRÉSOR

Synthèse du rapport trimestriel d'exécution budgétaire au 31 décembre 2024

Tableau n° 3 : Mobilisation des recettes par catégorie d'entités

BUDGET									
CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	114 409 110 196	97 471 214 100	85,20%	23 756 861 184	19 359 406 685	81,49%	138 165 971 380	116 830 620 785	84,56%
UNIVERSITES_FACULTES_ISEP_COU_E	180 738 175 457	151 406 240 466	83,77%	11 516 087 275	8 200 838 486	71,21%	192 254 262 732	159 607 078 952	83,02%
ECOLES ET INSTITUTS	26 386 319 720	24 046 971 043	91,13%	3 604 558 745	2 005 656 000	55,64%	29 990 878 465	26 052 627 043	86,87%
EPICS	98 540 738 079	85 932 540 402	87,21%	142 594 879 008	52 233 676 674	36,63%	241 135 617 087	138 166 217 076	57,30%
AGENCES	145 734 012 443	140 345 148 236	96,30%	704 239 259 324	499 061 496 558	70,87%	849 973 271 767	639 406 644 794	75,23%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	865 037 474 737	705 833 723 601	81,60%	434 380 058 712	260 406 863 688	59,95%	1 299 417 533 449	966 240 587 289	74,36%
EP LOCAUX	2 385 007 567	1 580 134 098	66,25%	197 110 624	43 888 584	22,27%	2 582 118 191	1 624 022 662	62,89%
TOTAL	1 433 230 838 199	1 206 615 971 946	84,19%	1 320 288 814 872	841 311 826 655	63,72%	2 753 519 653 071	2 047 927 798 601	74,37%

Tableau n° 4 : Mobilisation des transferts de l'Etat par catégorie d'entités

TRANSFERTS ETAT									
CATEGORIES	TRANSFERTS COURANTS			TRANSFERTS EN CAPITAL			TOTAL		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	31 432 364 057	27 123 439 166	86,29%	16 174 363 240	12 062 761 550	74,58%	47 606 727 297	39 186 200 716	82,31%
UNIVERSITES_FACULTES_ISEP_COU_E	153 493 644 828	129 699 917 223	84,50%	8 205 246 020	5 386 153 746	65,64%	161 698 890 848	135 086 070 969	83,54%
ECOLES ET INSTITUTS	15 816 782 607	15 562 948 821	98,40%	1 826 933 649	1 256 343 404	68,77%	17 643 716 256	16 819 292 225	95,33%
EPICS	12 915 818 468	10 154 166 258	78,62%	68 039 294 293	25 854 700 519	38,00%	80 955 112 761	36 008 866 777	44,48%
AGENCES	96 830 883 741	95 946 520 655	99,09%	149 506 971 867	70 147 977 361	46,92%	246 337 855 608	166 094 498 016	67,43%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	73 193 449 957	55 745 361 349	76,16%	36 613 876 918	20 219 882 843	55,22%	109 807 326 875	75 965 244 192	69,18%
EP LOCAUX	2 066 846 585	1 387 556 789	67,13%	160 302 693	20 932 542	13,06%	2 227 149 278	1 408 489 331	63,24%
TOTAL	385 749 790 243	335 619 910 261	87,00%	280 526 988 680	134 948 751 965	48,11%	666 276 778 923	470 568 662 226	70,63%

GESTION DU SECTEUR PARAPUBLIC

ECHOS DU TRÉSOR

Le taux d'exécution globale des dépenses s'établit à 61,99 %, soit un montant de 1 706 928 135 616 francs CFA. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 1 058 037 606 428 francs CFA et celles d'investissement à 648 890 529 188 francs CFA, soit respectivement 73,82% et 49,15% des prévisions.

Tableau n° 5 : Exécution des dépenses par catégorie d'entités

CONSUMMATION DES CREDITS									
CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	114 409 110 196	91 850 213 085	80,28%	23 756 861 184	17 750 764 702	74,72%	138 165 971 380	109 600 977 787	79,33%
UNIVERSITES_FACULTES_ISEP_COU_E	180 738 175 457	113 420 737 384	62,75%	11 516 087 275	6 013 206 823	52,22%	192 254 262 732	119 433 944 207	62,12%
ECOLES ET INSTITUTS	26 386 319 720	22 180 358 324	84,06%	3 604 558 745	1 499 099 932	41,59%	29 990 878 465	23 679 458 256	78,96%
EPICS	98 540 738 079	70 617 193 655	71,66%	142 594 879 008	56 619 820 212	39,71%	241 135 617 087	127 237 013 867	52,77%
AGENCES	145 734 012 443	115 472 486 706	79,24%	704 239 259 324	479 633 330 932	68,11%	849 973 271 767	595 105 817 638	70,01%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	865 037 474 737	642 871 497 683	74,32%	434 380 058 712	87 352 481 240	20,11%	1 299 417 533 449	730 223 978 923	56,20%
EP LOCAUX	2 385 007 567	1 625 119 591	68,14%	197 110 624	21 825 347	11,07%	2 582 118 191	1 646 944 938	63,78%
TOTAL	1 433 230 838 199	1 058 037 606 428	73,82%	1 320 288 814 872	648 890 529 188	49,15%	2 753 519 653 071	1 706 928 135 616	61,99%

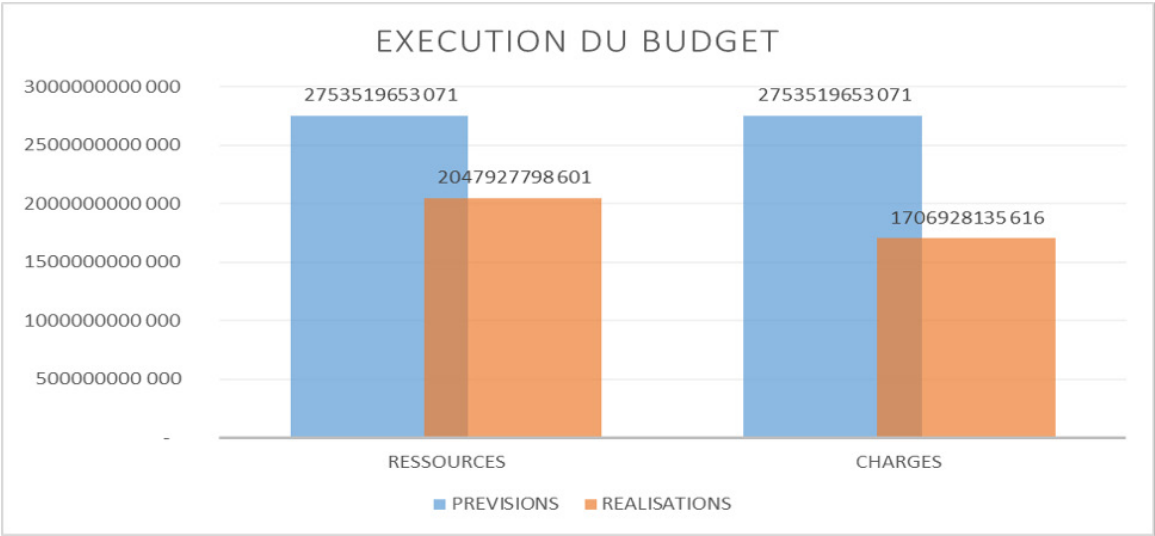
Les dépenses de personnel exécutées à hauteur 93,36%, soit 316 239 356 988 francs CFA, représentant 29,89 % des dépenses de fonctionnement du quatrième trimestre.

Tableau n° 6 : Exécution des dépenses de personnel par catégorie d'entités

MASSE SALARIALE			
CATEGORIES D'ENTITES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	64 854 541 300	55 975 510 967	86,31%
UNIVERSITES_FACULTES_ISEP_COU_E	113 420 737 384	113 144 325 464	99,76%
ECOLES ET INSTITUTS	13 046 737 285	12 791 509 282	98,04%
EPICS	17 266 231 690	15 560 765 957	90,12%
AGENCES	71 120 215 245	66 490 035 381	93,49%
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	57 459 152 259	51 095 127 167	88,92%
EP LOCAUX	1 569 290 680	1 182 082 770	75,33%
TOTAL	338 736 905 842	316 239 356 988	93,36%

**Synthèse du rapport trimestriel d'exécution budgétaire
au 31 décembre 2024**

Graphique n° 3 : exécution globale du budget au 31 décembre 2024



III. SITUATION DE LA DETTE

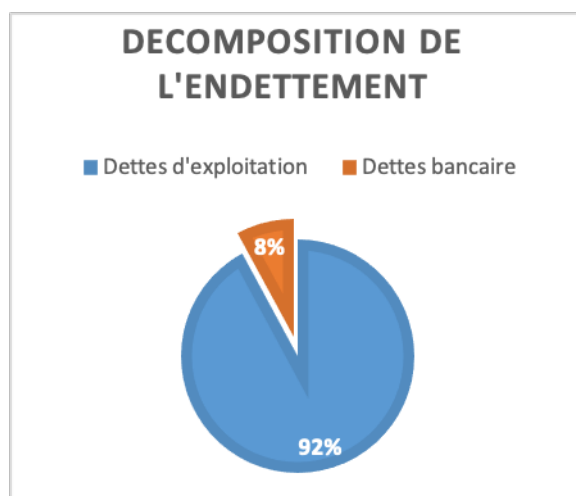
La dette globale des 163 structures se chiffre à 290 877 951 307 francs CFA entièrement composée de dettes d'exploitation.

Tableau n° 7 : Situation de la dette par catégorie d'entités

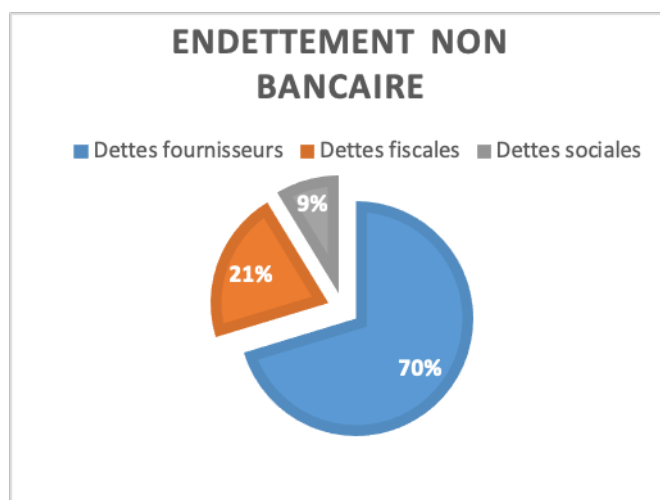
CATEGORIES D'ENTITES	DETTES FOURNISSEURS	DETTES FISCALES	DETTES SOCIALES	TOTAL
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	15 120 463 952	16 210 013 062	12 054 941 139	43 385 418 153
UNIVERSITES_FACULTES_ISEP_COU_E	11 007 143 604	21 301 747 671	11 284 616 037	43 593 507 312
ECOLES ET INSTITUTS	569 864 131	3 316 078 529	197 824 067	4 083 766 727
EPICS	9 405 774 183	5 223 012 313	356 719 619	14 985 506 115
AGENCES	163 620 690 481	11 268 259 475	2 491 868 638	177 380 818 594
AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	2 908 796 477	3 864 076 816	510 554 554	7 283 427 847
EP LOCAUX	5 684 825	115 109 450	44 712 284	165 506 559
TOTAL	202 638 417 653	61 298 297 316	26 941 236 338	290 877 951 307

**Synthèse du rapport trimestriel d'exécution budgétaire
au 31 décembre 2024**

Graphique n° 4



Graphique n° 5



La dette d'exploitation s'élève à 290 877 951 307 francs CFA est ainsi décomposée:

- dettes fournisseurs de 202 638 417 653 francs CFA ;
- dettes fiscales de 61 298 297 316 francs CFA ;
- dettes sociales de 26 941 236 338 francs CFA.

N° 2024/108157.1

Page 1 / 1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DU CONTROLE INTERNE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

VERIFICATION DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES ET ACTES DES GESTIONNAIRES DU TRESOR A TRAVERS DES INSPECTIONS. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES MISSIONS DE CONTROLE EN RAPPORT AVEC LES ORGANES ET CORPS DE CONTROLE DE L'ETAT. ANALYSE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES COMPTABLES ET DES COMPTES CONFORMEMENT AUX CRITERES DE REGULARITE, DE SINCERITE ET DE TRANSPARENCE. ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DU TRESOR DANS L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES SYSTEMES DE CONTROLES INTERNES.

VERIFICATION OF THE CONFORMITY OF PROCEDURES AND ACTS OF TREASURY MANAGERS THROUGH INSPECTIONS. MONITORING OF THE IMPLEMENTATION OF RECOMMENDATIONS RESULTING FROM CONTROL MISSIONS IN RELATION TO STATE CONTROL BODIES AND BODIES. ANALYSIS OF THE CONFORMITY OF ACCOUNTING PROCEDURES AND ACCOUNTS IN ACCORDANCE WITH THE CRITERIA OF REGULARITY, SINCERITY AND TRANSPARENCY. SUPPORT OF TREASURY SERVICES IN THE DEVELOPMENT AND IMPLEMENTATION OF INTERNAL CONTROL SYSTEMS.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

22 RUE VINCENS - IMMEUBLE FIMM SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-02-13

Jusqu'au
Until

2027-02-12



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Soul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956 9/01-2020

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat



A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Thiès

ECHOS
DU TRÉSOR

Dans un contexte économique en constante évolution, la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Thiès s'impose comme un acteur majeur de la gestion financière des collectivités territoriales. M. Chérif El Ayouba CISSE, Inspecteur Principal du Trésor, nous explique les missions fondamentales de la TPR, son organisation, son fonctionnement. Il est revenu dans cet entretien, sur la contribution de la TPR à l'efficacité financière de la région, ses défis et ses ambitions.

Quelles sont les principales missions de la TPR de Thiès ?

Régie par l'arrêté n°013642 du 13/07/2015 portant organisation de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), la TPR de Thiès assure, au niveau régional, un pan important des missions de la DGCPT. A ce titre, elle est chargée conformément aux dispositions de l'article 72 de l'arrêté précité de l'exécution des opérations de recettes et de dépenses du budget général de l'État, des comptes spéciaux du Trésor et des opérations de trésorerie à l'exclusion de celles dont la gestion est expressément confiée à d'autres comptables.

Étant le poste comptable centralisateur de la région, la TPR de Thiès contrôle, afin d'intégrer dans sa comptabilité, les opérations des comptables secondaires qui lui sont rattachés sous réserve des opérations que ceux-ci effectuent pour le compte des collectivités territoriales de leur ressort.

Compte tenu de son pouvoir hiérarchique, la TPR de Thiès assure la supervision et la coordination des Perceptions de Mbour et Tivaouane et la Recette Perception Municipale (RPM) de Thiès lesquelles lui sont hiérarchiquement rattachées.



M. Chérif El Ayouba CISSE
TPR de Thiès

En sus, la TPR de Thiès vérifie et centralise les opérations des comptables de l'administration fiscale et des régisseurs de recettes.

La TPR de Thiès est également chargée, aux termes des dispositions de l'article 73 de l'arrêté précité, de l'exécution des budgets des 13 collectivités territoriales situées sur son ressort territorial, à l'exclusion de celles dont la gestion est expressément confiée à d'autres comptables.

Comment ces missions contribuent-elles à l'efficacité financière de la région ?

La TPR de Thiès contribue grandement à l'efficacité financière de la région à travers la gestion

optimale de la trésorerie, l'optimisation des recettes des collectivités publiques, le traitement diligent des dossiers notamment de dépenses et sa participation à la qualité comptable lesquels sont des enjeux définis dans le troisième Plan de Développement Stratégique de l'Administration du Trésor (PDSAT 2024-2028).

Concernant la gestion de la trésorerie, la TPR de Thiès, en sa qualité de comptable de rattachement des correspondants du Trésor dans la région, gère vingt (20) comptes de dépôt lesquels sont exécutés à hauteur de 21 124 277 423 F CFA en recettes et de 19 763 186 205 F CFA en dépenses au titre de la gestion 2024.



A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Thiès

ECHOS
DU TRÉSOR

En ce qui concerne l'optimisation des recettes des collectives publiques de la région, il convient de préciser que la région de Thiès, à la différence des régions autres que Dakar, polarise trois (3) Centres de services fiscaux (CSF). Il s'agit du CSF de Thiès, du CSF de Mbour et du CSF de Tivaouane mobilisant respectivement 15 493 788 025 F CFA, 21 720 846 155 F CFA, 17 883 110 F CFA pour la gestion 2024. Toutes ces recettes des CSF, sans compter celles encaissées directement par les comptes directs du Trésor de la région, ont été enregistrés dans la comptabilité de la TPR de Thiès.

Dans le même ordre d'idées, compte tenu du potentiel minier et gazier de la région, la TPR de Thiès a enregistré au titre des versements du service régional des mines et de la géologie (SRMG) de Thiès plus de 20 121 107 371 F CFA au titre de la gestion 2023 et 13 276 693 763 F CFA pour l'année 2024.

Toujours dans la même dynamique attestant de l'efficacité financière de ses missions, la TPR de Thiès a enregistré d'une part, au titre des liquidations des droits de douane au 31 décembre 2024 plus de 600 000 000 F CFA et, d'autre part, plus de 1 600 000 000 F CFA d'amendes douanières reversées par le Groupement Polyvalent de Recherche et de Répression de la Fraude (GPRRF) qui a une compétence nationale.

Relativement aux Collectivités territoriales (CT), la TPR de Thiès gère la gestion financière et

comptable de treize (13) CT soit douze (12) communes et le Conseil départemental de Thiès. Parmi ces CT, nous pouvons citer l'exemple de la commune de Keur moussa pour le compte de laquelle la TPR a recouvré durant la gestion 2024 plus de 2 milliards au titre de la CEL/VL. Ce qui a augmenté sensiblement les ressources de cette collectivité territoriale. Par conséquent, cette commune pourra mieux faire face à ses charges de fonctionnement et réaliser des investissements au grand bénéfice de la population de Keur moussa.

Par ailleurs, la TPR de Thiès a fait de la diligence apportée dans le traitement des dossiers de dépenses un critère d'efficacité. En effet, ces derniers sont traités avec la qualité requise dans un délai de 72h maximum afin de permettre aux bénéficiaires d'accéder à leurs fonds et de pouvoir satisfaire leurs besoins.

Enfin, la comptabilité étant un vecteur d'information, un outil de gestion et un support de contrôle, la TPR de Thiès veille à la tenue d'une comptabilité de qualité produite dans les délais requis. Consciente que la qualité comptable reste un enjeu crucial pour une gestion transparente et efficace des finances publiques, la TPR de Thiès a institué dans son dispositif de contrôle ce qu'il convient d'appeler le contrôle interne comptable. Ce dernier permet de passer au peigne fin toutes les opérations comptables de la saisie à la comptabilisation.

Pouvez-vous nous décrire la structure organisationnelle de la TPR de Thiès ?

Conformément à l'arrêté 2015 précité, la TPR de Thiès est dirigée par un Inspecteur Principal du Trésor. Il s'agit de Monsieur Chérif El Ayoub CISSE, nommé par décret n°2024-857 du 29 mars 2024.

Le TPR est assisté dans ses tâches d'exécution et de contrôle par Monsieur Souleymane DIEDHIOU, Inspecteur du Trésor, Fondé de Pouvoirs du TPR.

La TPR de Thiès est composée de six (6) bureaux :

- le Bureau de la Comptabilité ;
- le Bureau du Recouvrement;
- le Bureau de la Dépense;
- le Bureau des Guichets et des comptes de dépôts;
- le Bureau des Collectivités Territoriales;
- le Bureau de la Centralisation et des Comptes de Gestion.

Ces bureaux, sous la direction des cadres supérieurs ou moyens assistés par des agents très expérimentés, assurent chacun les missions de la TPR de Thiès susmentionnées.

En marge de ces bureaux, la TPR de Thiès dispose également de services rattachés que sont le secrétariat, les archives, l'accueil et l'orientation, la comptabilité des matières, la salle informatique et le poste de police.

A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Thiès

Quels sont les postes comptables rattachés à la TPR ?

La TPR de Thiès a trois (3) postes comptables qui lui sont rattachés. Il s'agit de la Perception de Mbour, celle de Tivaouane et la Recette Perception Municipale de Thiès.

Quelle est la nature des relations entre la TPR et ses postes comptables subordonnés et dites-nous quels sont les rôles et responsabilités de leur responsable ?

Il s'agit de relation d'ordre hiérarchique basée sur une bonne collaboration. Ce qui donne à la TPR de Thiès la prérogative d'assurer la supervision, la coordination et le contrôle des Perceptions de Mbour et Tivaouane et de la RPM de Thiès lesquelles lui sont hiérarchiquement subordonnées. A travers une gestion managériale et comptable dynamique et permanente, la TPR

de Thiès veille rigoureusement à ce que la célérité et la qualité soient de mise dans le traitement des dossiers notamment des décades envoyées par les postes comptables non centralisateurs de la région.

Ainsi, la TPR assure à ces derniers une assistance indéfectible sur tous les aspects relatifs à la comptabilité, à la gestion financière et comptable des collectivités territoriales, au recouvrement, à la dépense publique, à la gestion du personnel etc.

A propos de leurs rôles, le Percepteur de Mbour, celui de Tivaouane et le Receveur percepteur municipal de Thiès ont, à quelques réserves près, des missions similaires au regard des dispositions des articles 78 et suivant de l'arrêté 2015 précité. En effet, d'une part, en leur qualité de comptables secondaires, ils

exécutent, pour le compte du Trésorier Payeur régional de Thiès qui est leur comptable principal de rattachement, des opérations de recettes et de dépenses abondant le budget général et les comptes spéciaux du Trésor ainsi que les opérations de trésorerie. D'autre part, ils sont chargés de la gestion financière et comptable des collectivités territoriales de leur ressort respectif. A ce titre, ils exécutent les opérations budgétaires des collectivités territoriales de leur ressort de compétence. En ce sens, ils sont des comptables principaux redevables devant la Cour des comptes sous le prisme de leur responsabilité personnelle et pécuniaire.

Comment la TPR collabore-t-elle avec les autres administrations telles que les services fiscaux, la Douane, le Commerce, les Eaux et Forêts, la sécurité publique



Photo de famille

A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Thiès



M. Papa Abdourahmane THIAW
Receveur Percepteur municipal de Thiès

comme la Gendarmerie, la Police et le Service d'hygiène ?

La TPR s'est inscrite dans une démarche de collaboration efficace et dynamique avec ces autres administrations sœurs. D'ailleurs, depuis mon installation dans mes fonctions de Trésorier Payeur régional de Thiès, comme le requièrent les règles de bienséance administrative, j'ai organisé des visites de courtoisie et de travail auprès de ces administrations. Ces visites m'ont permis, d'une part, de raffermir les relations déjà bonnes existant entre la TPR de Thiès et tous les autres services, et d'autre part, d'évoquer et de recueillir certaines préoccupations pour une meilleure prise en charge des questions financières.

La TPR apporte aussi une assistance technique et juridique à ces administrations. A cet effet, j'ai initié un vaste chantier de régularisation des situations des régies notamment de recettes (l'acte de création de la régie et de celui de nomination des régisseurs).

Quelles difficultés rencontrez-vous au quotidien dans l'exercice de vos fonctions ? Et Comment les surmontez-vous ?

Au chapitre des difficultés, il convient de soulever d'abord, le déficit en personnel. Ce dernier se pose avec acuité surtout pour les bureaux de dépenses, du recouvrement et de la centralisation et des comptes de gestion.

S'agissant de la comptabilité, nous pouvons noter entre autres

quelques points d'achoppement liés au paramétrage de certains schémas comptables permettant d'enregistrer les opérations comptables conformément à l'instruction n05/MFB/DGCPT/DCP du 29 décembre 2023 relative à la comptabilisation des opérations de l'État. A cela, s'ajoute l'imprécision de certaines informations financières contenues sur les bordereaux de reversement des Centres de services fiscaux de la région. Ce qui peut altérer la qualité comptable ; nouvelle attribution dévolue au comptable public au regard du Nouveau. Cadre harmonisé des Finances publiques (NCHFP).

Concernant le recouvrement, la réception tardive des rôles d'impôts, les erreurs d'adressage et la subsistance des cotes irrecoverables, les contraintes liées au recouvrement des droits et des impôts sur le foncier... sont les difficultés affectant l'optimisation des recettes publiques.

Cela dit, au titre des mesures de mitigation, d'abord la polyvalence et la suppléance du personnel sont développées à la TPR de Thiès face au déficit en ressources humaines. Cette politique de polyvalence et de suppléance du personnel sera renforcée par un plan de formation interne en phase de finalisation.

Pour une meilleure qualité comptable, la saisie de la direction de l'Informatique (DI) pour les paramétrages nécessaires est faite au besoin. Dans le même sillage,



A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Thiès

**ECHOS
DU TRÉSOR**

des rencontres périodiques sont envisagées avec les services des impôts de la région.

Relativement aux contraintes liées à GFILOC, nous contactons toujours la Direction du Secteur public local (DSPL) afin de recueillir la conduite à tenir.

Quelles sont les mesures mises en place pour améliorer la satisfaction des usagers de la TPR et des postes rattachés ?

Pour une administration du Trésor efficace au service de ses usagers, les postes comptables de la région de Thiès ne lésinent pas sur les moyens. Conscients de leur mission sacerdotale et des exigences permanentes des usagers, les comptables avec l'appui de la DGCPT et des collectivités territoriales, ont consenti beaucoup d'efforts jusque-là et continuent de s'inscrire dans ce sens.

Concernant la TPR de Thiès, l'ouverture de nos services notamment le guichet est prévu à 07h 00mn pendant la période d'échéance de paiement des pensions de FNR. Un tableau des diligences est élaboré pour un traitement diligent des dossiers. Sont en phase de finalisation, la création d'un espace GFILOC et d'un service d'accueil et d'orientation à l'image de la Perception de Mbour.

En ce qui concerne les Perceptions de Tivaouane et de Mbour, elles œuvrent aussi pour une prise en charge diligente des requêtes avec une nouvelle répartition des tâches

entre les agents. A cela s'ajoutent, la mise en place d'un dispositif et l'organisation d'opérations sur le terrain en vue d'améliorer les taux de recouvrement et de couvrir les dépenses. Il faut noter l'installation d'appareils de ventilation dans le hall d'attente des usagers pour améliorer leurs conditions d'accueil surtout en période de paiement des pensions FNR.

Sur le même registre, plusieurs mesures ont été prises par la RPM notamment la rénovation/embellissement de ses locaux grâce à l'appui logistique de la DGCPT et celui budgétaire des différentes collectivités territoriales. Ceci a permis de reprendre entièrement la peinture et le carrelage notamment mais également d'installer des commodités pour rendre plus agréable les visites des usagers de la RPM.

Quel rôle la TPR joue-t-elle dans la réalisation des politiques publiques de développement économique et social de la région?

Au niveau de la région de Thiès, la TPR de Thiès joue, en marge des missions traditionnelles qui lui sont confiées, un rôle actif dans la réalisation des politiques publiques de développement économique et social de la région. En effet, en tant

que représentant de la DGCPT, la TPR de Thiès participe à la mise en œuvre de ces politiques publiques définies au sein du Ministère des Finances et du Budget (MFB) et déclinées par la DGCPT dans le contrat d'objectif et de perfor-



Elhadji Madiop NDOUR,
Percepteur de Tivaouane

mance. La mise en œuvre de ce dernier a un effet impactant non seulement sur la qualité de la reddition des comptes mais également sur tous les secteurs d'activité au niveau de la région de Thiès et donc indubitablement sur les politiques publiques qui y sont menées.



A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Thiès

**ECHOS
DU TRÉSOR**

Quels impacts les réformes budgétaires et comptables (telles que la déconcentration de l'ordonnancement) ont-elles sur votre activité ?

Les réformes budgétaires et comptables n'ont pas manqué d'impacter les activités de la TPR de Thiès. Du point de vue des réformes budgétaires, nous avons assisté entre autres à un recentrage du champ de contrôle de régularité des dépenses. En la matière, l'article 34 du Règlement général sur la Comptabilité publique (RGCP) de 2020, pose le cadre de contrôle de régularité formelle dans lequel s'inscrit désormais le TPR de Thiès en sa qualité de comptable public. Le TPR de Thiès n'exerce plus, comme dans le passé, les contrôles portant sur l'exacte imputation budgétaire et la disponibilité des crédits. Ces deux (2) points de contrôle, censés être examinés par le contrôleur budgétaire, sont désormais extirpés du champ de contrôle du comptable public pour des raisons de rationalisation de la chaîne de dépense.

Sur le plan des réformes comptables, avec la consécration par l'article 7 du Plan Comptable de l'Etat (PCE) de 2020 de la comptabilité d'exercice basée sur le principe de la constatation des droits et obligations, la TPR de Thiès tient une comptabilité soucieuse de la sincérité et de l'exactitude des situations financières. Ainsi, la qualité comptable devient un enjeu majeur pour la TPR de Thiès. Ce qui se justifie

par un examen minutieux de la comptabilité tenue au sein de la TPR de Thiès.

Quelles mesures pratiques avez-vous mises en place pour vous adapter à ces réformes ?

D'abord plusieurs actions ont été menées. En effet, des séances de travail sont régulièrement tenues avec mes collaborateurs afin de partager sur la réglementation relative à ces réformes. De même, pour assurer la qualité comptable requise, j'ai institué un dispositif de contrôle interne comptable permettant de minimiser les risques d'erreurs.

Ensuite, des plans de formation sur des thématiques pratiques de ces réformes destinés d'une part, aux agents de la TPR de Thiès et, d'autre part, aux gestionnaires de crédits sont envisagés pour leur permettre de s'en approprier davantage.

La TPR de Thiès est-elle prête à envisager la certification ISO 9001 v 2015, à l'instar des services basés à Dakar ? Quelles ressources et quels partenariats seraient nécessaires pour atteindre cet objectif ?

La TPR de Thiès fait partie des postes comptables au

niveau déconcentré choisi depuis un peu plus de deux (2) ans pour être embarqué dans le processus de certification ISO 9001 V 2015. Toutefois, à part la désignation du Cabinet d'expert chargé d'accompagner la TPR de Thiès, nous restons toujours à l'écoute.

Malgré tout, la TPR de Thiès s'inscrit dans la réalisation du contrat d'objectif et de performance (COP) 2024-2028 signé avec la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor. Ce COP engage la TPR de Thiès à s'inscrire dans le SMQ en attendant d'entrer véritablement dans le processus de certification.



M. Oumar DANFAKHA
Percepteur de Mbour



A la découverte de la Trésorerie Paierie régionale de Thiès

ECHOS
DU TRÉSOR

Historique de la TPR de Thiès

PRÉNOMS ET NOMS	MAT. SOLDE	FONCTIONS	RÉFÉRENCE ACTES DE NOMINATION
Ibrahima MBAYE	58 650/B	Insp. Trésor	Arrêté n° 6294 du 22-06-1982
Amadou BOCOUM	18 429/D	Insp. Trésor	Arrêté n° 6712 du 28-06-1985
Médoune DIAGNE	363 809/Q	Insp. Trésor	Arrêté n°7499 du 27-06-1989
Salif BA	352 667/G	Insp. Trésor	Arrêté n°10920 du 06-08-1992
Boubacar DIOH	55 525/H	Insp. Trésor	Arrêté de 1994
Clément FAYE	367 021/E	Insp. Trésor	Arrêté n°8733 du 10-09-1993
Mbaye GUEYE	378 240/F	Insp. Trésor	Arrêté n°7298 du 01-08-1997
Mayacine DIONGUE	373 303/H	Insp. Trésor	Décret n°2000-987 du 29-11-2000
Ibra DIAKHATE	375 363/A	Insp. Trésor	Décret n°2002-218 du 04-03-2002
Sidy SOW	362 285/Z	Insp. Trésor	Décret n°2004-1273 du 28-09-2004
Ousmane SARR	378 243/C	Insp. Trésor	Décret n°2009-547 du 08-06-2009
Mouhamadou THIAM	519 586/J	Insp. Trésor	Décret n°2011-145 du 26-01-2011
Mamadou Ibrahima LY	506 700/D	Insp. Trésor	Décret n°2015-895 du 24 juin 2015
Elhadji Bassirou GAYE	606 922/C	Insp. Trésor	Décret n°2021-60 du 20 jan. 2021
Cherif El Ayouba CISSE	606 907/D	Insp. Trésor	Décret n°2024-857 du 29 mars 2024

N° 2021/97032.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DMS - DIVISION DE LA MODERNISATION ET DE LA STRATEGIE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

MODERNISATION ET STRATEGIE DE LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE ET DU TRESOR (DGCPT)

MODERNIZATION AND STRATEGY OF THE GENERAL DIRECTORATE OF ACCOUNTING AND TREASURY (DGCPT)

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

2 AVENUE GEORGES POMPIDOU X RUE SAINT MICHEL DAKAR - SENEGAL

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-12-16

Jusqu'au
Until

2027-12-15



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

Hommage de la DGCPT à trois de ses cadres disparus récemment

La grande faucheuse a tapé à la porte de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) qui continue de pleurer la perte de trois de ses plus valeureux serviteurs, disparus en l'espace de deux mois. Il s'agit de messieurs Abdou DIOUF, inspecteur principal du Trésor, par ailleurs Directeur général du Budget, Tamsir Oumar FALL et Alassane NDIAYE, respectivement Chef de la Division de l'Informatique financière et ancien chef de Division des Etudes et du Développement admis à la retraite à la Direction de l'informatique.

Ces disparitions successives viennent cruellement rappeler le caractère éphémère de la condition humaine, douloureusement la fragilité et la précarité de l'existence. Par leur expertise incontestable et leur engagement sans faille, ces trois hommes ont profondément marqué l'histoire de l'institution, léguant à la DGCPT un héritage professionnel d'une richesse inégalée. Leurs contributions resteront gravées dans la mémoire collective de l'administration financière.

Hommage à M. Abdou DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, Directeur général du Budget: un éminent serviteur de l'État dévoué et intègre nous a quittés

Vendredi 7 mars 2025, en ce mois sacré de Ramadan, où les cœurs se tournent vers la prière et la méditation, l'administration publique a été frappée par une triste nouvelle : la disparition de M. Abdou DIOUF, Inspecteur principal du Trésor et, depuis le 22 janvier 2025, Directeur général du Budget. Son départ soudain a suscité une vive émotion bien au-delà de l'administration, reflétant l'immense respect qu'il inspirait et l'empreinte ineffaçable laissée par son engagement sans faille au service de la nation. Une perte profondément ressentie, tant pour ses qualités humaines exceptionnelles que pour son expertise reconnue dans la gestion des finances publiques.

La nouvelle de la disparition de M. Abdou DIOUF, Inspecteur principal du Trésor et Directeur général du Budget, a plongé le monde de l'administration publique, celui

du secteur privé et le cercle de ses proches dans une profonde tristesse.

L'homme a marqué son passage dans ce bas-monde par un engagement et un dévouement exemplaire, une probité et une intégrité sans faille en créant des liens humains forts, fondés sur le respect.

En ce mois sacré de Ramadan, période de recueillement, de spiritualité, de miséricorde et de



solidarité son départ résonne avec une particulière émotion.

En effet, la perte d'un agent de l'Etat d'une telle envergure laisse un grand vide, tant dans le cœur de ceux qui l'ont côtoyé que dans

Hommage de la DGCPT à trois de ses cadres disparus récemment

les structures de l'administration publique qu'il a servies notamment à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), la Direction générale du Budget (DGB), au Ministère des Finances et du Budget (MFB) et à l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

En ces temps difficiles de deuil, toutes nos pensées vont particulièrement à sa famille, ses collègues et tous ceux qui ont eu l'honneur de travailler à ses côtés. Leur peine est partagée par un large public qui reconnaît le poids de cette absence. A la DGCPT, la consternation, elle est grande.

Une carrière exemplaire au service de la maîtrise des finances publiques

M. Abdou DIOUF a dédié sa vie professionnelle à l'administration publique. Son parcours, si riche, témoigne d'une ascension méritée au sein du Ministère des Finances et du Budget. Après avoir intégré la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor en 2007, dès sa sortie de l'Ecole nationale d'Administration (ENA), M. Diouf, déjà titulaire d'une Maîtrise en Sciences économiques et de Gestion de l'Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) de Dakar, a rapidement fait preuve de ses compétences. C'est ainsi qu'il a été affecté, la même année, à la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Ziguinchor où il fut nommé mandataire.

À partir de 2010, « Prési », comme on le surnommait affectueusement en souvenir du 2e

président de la République du Sénégal, retourne à Dakar pour rejoindre la Division des Études économiques et des Statistiques (DEES), un service rattaché au Cabinet du Directeur général. Là, il a déployé son expertise en analyse financière, consolidant ainsi la qualité des données économiques, très importantes pour les futures décisions à prendre par l'autorité.

Par la suite, son évolution professionnelle s'est poursuivie. Il est promu Chef du Bureau des Études et de la Prévision en 2013. Cette responsabilité l'a propulsé à la tête de la DEES en 2016 jusqu'en 2019. Pendant ces trois (3) ans, M. Abdou DIOUF a su renforcer son statut de cadre de référence dans l'administration du Trésor.

Après quelques mois à Ouagadougou, au Burkina Faso, siège de l'UEMOA pour cause de détachement, Abdou Diouf rentre au bercail, en 2020, afin de diriger la Coordination de la Cellule d'Études et de Planification (CEP) du Ministère des Finances et du Budget, consolidant encore sa réputation d'orfèvre des finances publiques et d'expert en planification. Son ascension se poursuit en 2022 comme Coordonnateur de la Direction générale du Budget, puis Directeur général en janvier 2025, couronnant une carrière remarquable, exceptionnellement dédiée à l'intérêt général. C'est dire que ce haut fonctionnaire coche toutes les cases du bon serviteur de l'Etat.

Au-delà de son parcours impressionnant, M. DIOUF est égale-

ment décrit comme un agent et un collègue apprécié par ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés. Son sens du service public, son professionnalisme et sa discrétion ont forgé sa réputation. Son management bienveillant et exigeant à la DEES, à la CEP et à la DGB ne laissait personne indifférent, et il était souvent cité en exemple par ses pairs. Son départ pour l'autre monde crée un vide insurmontable, tant sur le plan humain qu'institutionnel. Prési laisse donc une empreinte indélébile dans le cœur de tous.

Un héritage à préserver

La perte de M. Abdou DIOUF souligne l'importance d'un engagement authentique à l'égard du service public, une valeur qu'il a incarnée jusqu'à la fin de sa carrière. Ses contributions à la gestion des finances publiques et des ressources sont inestimables, et son héritage continuera de susciter de l'inspiration des générations futures d'agents de l'Etat.

En effet, M. Abdou DIOUF s'est éteint, mais son héritage et son impact perdureront. Que son âme repose en paix, tout en offrant à ses proches le réconfort nécessaire pour surmonter cette épreuve. Son engagement pour le service public restera à jamais gravé dans les mémoires.

Que Dieu accueille son âme dans Son infinie miséricorde et qu'il accorde à ses proches confort et sérénité dans cette douloureuse épreuve.

Hommage de la DGCPT à trois
de ses cadres disparus récemment

**L'Administration du Trésor en deuil : honneur à M. Tamsir Oumar FALL,
un ingénieur informaticien engagé**



Un événement tragique a secoué la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, le 17 février 2025. Une nouvelle funeste annonce le décès subit de Tamsir Oumar Fall, qui dirigeait la Division de l'Informatique financière à la Direction de l'Informatique. Cet ingénieur, dont la perte nous afflige profondément, était un collaborateur chevronné reconnu pour son intégrité et sa disponibilité exemplaires.

M. Tamsir Oumar FALL, Ingénieur informaticien de renom, a occupé le poste de Chef de la Division Informatique financière de la Direction de l'Informatique depuis 2016. Sa carrière au sein du Trésor a débuté en 2004, lorsqu'il

a intégré le Centre informatique, qui a par la suite été érigé en Direction.

L'apport de Tamsir FALL a été déterminant par rapport à l'évolution et à l'efficacité des systèmes d'information au sein de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT).

Son décès constitue une perte majeure pour la DGCPT ainsi que pour l'ensemble du Ministère des Finances. Son expertise et son professionnalisme ont marqué les esprits et sa vision a permis de poser des bases solides pour le développement des outils informatiques nécessaires à la gestion des finances publiques. Les agents des services régionaux du Trésor gardent en mémoire ses interventions. Et pour cause, la sécurité des systèmes d'information, la définition de leur architecture ainsi que l'administration des systèmes d'exploitation figurent parmi les responsabilités majeures qui ont contribué à la stabilité et à la protection des données au sein

de la DGCPT. La maintenance de toutes les infrastructures informatiques était également sous la supervision de M. FALL, garantissant un fonctionnement optimal des ressources numériques.

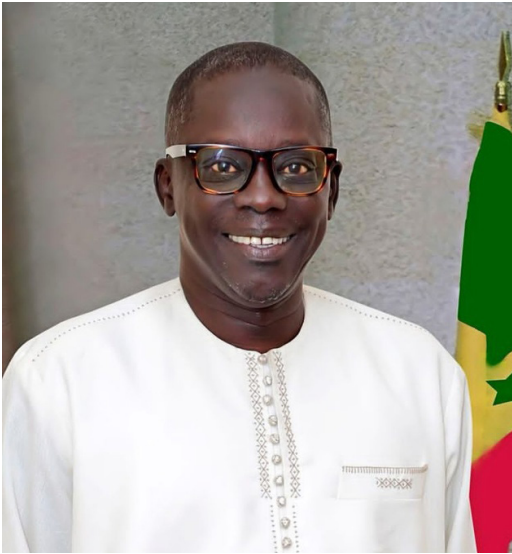
Sa passion pour la technologie et son engagement à garantir la sécurité et l'efficacité des systèmes ont fait de lui un agent respecté. M. FALL laisse derrière lui un héritage de compétences et de réalisations qui continueront d'inspirer ses collègues et futurs ingénieurs informaticiens à la DGCPT.

Le souvenir de Tamsir FALL restera gravé dans les mémoires de ceux qui ont eu le privilège de travailler à ses côtés. Sa disparition soulève une profonde tristesse, mais son impact sur le domaine de l'informatique et ses contributions à la modernisation des processus au sein de la DGCPT seront toujours honorés.

En somme, le parcours de M. Tamsir Oumar FALL illustre l'importance de l'engagement professionnel et de l'expertise dans le secteur de l'informatique. Des initiatives mises en place durant son magistère continuent de bénéficier à toute l'institution, affirmant ainsi le rôle central des ingénieurs informaticiens dans l'amélioration des services publics.

Hommage de la DGCPT à trois
de ses cadres disparus récemment

M. Alassane NDIAYE, un des piliers de la Direction informatique arraché à notre affection



La tristesse s'est installée, ce lundi 03 mars 2025, dans les couloirs des services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). M. Alassane NDIAYE, Ingénieur informaticien respecté et ancien chef de la Division des Etudes et du Développement, s'est éteint, laissant derrière lui un héritage et des souvenirs inoubliables.

La nouvelle de la disparition d'Alassane NDIAYE a rapidement fait le tour des bureaux de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor. Cela a généré une onde de choc parmi ses collègues et amis. À l'image de l'homme, toujours souriant et discret, sa fin de vie a été tout aussi sereine ; il nous a quittés sans bruit, après une carrière exemplaire. Ses lunettes raffinées et son sourire chaleureux

demeurent gravés dans les mémoires, rappelant la personnalité attachante qu'il était.

M. Alassane NDIAYE est entré à la DGCPT en février 2001. Affecté à la Section des Études et du Développement des applications au sein du Centre informatique devenu plus tard Direction de l'Informatique, il a rapidement fait preuve de compétences exceptionnelles. Grâce à son sérieux et à son dévouement, il a su gravir les échelons, devenant Chef de Division

des Études et du Développement. Dans ce rôle, il a eu la responsabilité d'élaborer un schéma directeur, définissant les orientations informatiques de l'administration. L'implication de son service dans la mise en œuvre de ces stratégies a été déterminante pour l'efficacité de l'Administration du Trésor.

Au cours de sa carrière, M. NDIAYE a également supervisé les études et le développement des applications relatives à la comptabilité générale et auxiliaire. Il a joué un rôle majeur dans la gestion des procédures à travers l'élaboration des manuels, révélant son expertise technique et son souci constant de la qualité. Cet engagement a permis d'améliorer significativement les outils utilisés par l'administration, renforçant ainsi son efficacité.

En dehors de ses fonctions administratives, M. Alassane NDIAYE a également été un acteur engagé sur le plan politique. Son engagement lui a permis de gagner la confiance des électeurs de sa localité, devenant l'édile de la commune d'arrondissement de Thiès-Nord. Son action politique marquait une volonté de servir sa communauté au-delà des frontières de son rôle au Trésor public.

Après plusieurs années de service loyal, M. NDIAYE a pris sa retraite, en 2017, laissant derrière lui un héritage inoubliable. Agent estimé de la DGCPT, il a contribué à l'amélioration des pratiques au sein de l'administration. Sa disparition laisse un vide immense, tant sur le plan personnel que professionnel.

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor et tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître garderont en mémoire son image de « pacificateur » et de « brillant intellectuel ». En ces temps de deuil, toutes nos pensées vont à sa famille, à ses collègues et à ses amis, qui ont perdu un proche. Alors que nous n'avons pas encore fini de pleurer encore Tamsir Oumar Fall, la mort d'Alassane Ndiaye représente un coup dur pour l'administration du Trésor qui perd ainsi un homme d'une grande valeur. Son savoir et son intégrité continueront d'inspirer ceux qui ont eu l'honneur de travailler avec lui.

Nomination au Conseil des ministres du 22 janvier 2025

Monsieur Amadou Tidiane GAYE, Inspecteur général d'Etat, matricule de solde n°602 562/G, précédemment Directeur du Contrôle interne (DCI), est nommé **Directeur général du Trésor**, en remplacement de Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Amadou Oury BA, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 606 905/B, précédemment Conseiller technique du Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor est nommé **Coordonnateur de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT)**, en remplacement de Monsieur Cheikh NDIAYE appelé à d'autres fonctions ;

Madame Ndèye Dieynaba NDIAYE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°616 260/O, précédemment Chef de la Division des Vérifications et du Suivi de la Direction du Contrôle interne, est nommée **Directeur du Contrôle interne (DCI)**, en remplacement de Monsieur Amadou Tidiane GAYE, appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Amath AW, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n° 624 535/A, précédemment Trésorier Payeur pour l'Etranger (TPE), est nommé **Directeur de l'Administration et du Personnel (DAP)**, en remplacement de Madame Sokhna Mbaye DIOP, appelée à d'autres fonctions ;

Madame Coumba Awa Odette NGOM, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°616 239/C, précédemment Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur pour l'Etranger, est nommée **Trésorier payeur pour l'étranger (TPE)**, en remplacement de Monsieur Amath AW appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Kor FAYE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°611 524/A, précédemment Fondé de pouvoir du Payeur général du Trésor, est nommé **Payeur général du Trésor**, en remplacement de Madame Mame Diamo DIOUF appelée à d'autres fonctions ;

Monsieur Souleymane SENE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°608 863/I, précédemment Fondé de pouvoir du Trésorier général, est nommé **Trésorier général**, en remplacement de Monsieur Abdoulaye FALL appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Mor CISSE, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°653 008/D, précédemment Chef de la Division des Requêtes et du Contentieux de la Direction de la Comptabilité publique, est nommé **Directeur de la Comptabilité publique (DCP)**, en remplacement de Monsieur Pape Sidy NDOYE appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Serigne FALL, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°624 465/E, précédemment Conseiller technique au Ministère des Finances et du Budget, est nommé **Directeur du Secteur parapublic (DSP)**, en remplacement de Monsieur Amadou Birahim GUEYE appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Alioune DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°624 522/E, précédemment Chef de la Division des Etudes économiques et des Statistiques, est nommé **Directeur de la Dette publique (DDP)**, en remplacement de Monsieur Babacar CISSE appelé à d'autres fonctions ;

Monsieur Abdou DIOUF, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°616 194/O, précédemment Coordonnateur de la Direction générale du Budget, est nommé **Directeur général du Budget (DGB)**, en remplacement de Monsieur Maguette NIANG admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite ;

Affectations des sortants de l'ENA

Les Inspecteurs du Trésor dont les noms suivent, issus de la promotion 2022-2024 de l'École nationale d'Administration (ENA), reçoivent les affectations ci-après :

PRÉNOMS ET NOM	MLE DE SOLDE	POSTE D'AFFECTATION
Aminata Ndéo DIAKITE	744 903/B	TPR de Saint-Louis
Awa THIAM	744 950/C	TPR de Kolda
Amadou Korka DIALLO	744 909/K	TPR de Kaffrine
Papa Marame KEBE	744 891/G	TPR de Fatick
Pape Malick SECK	661 369/E	TPR de Tambacounda
Abdourahmane DIOP	744 974/E	TPR de Diourbel
Mouhamadou Moustapha MBODJI	744 946/D	TPR de Sédhiou
Amadou Sène FALL	696 214/B	TPR de Matam
Cheikh Ahmed Tidiane DIOUF	653 077/D	Direction de l'Informatique
Mamadou LECOR	620 750/B	Direction du Secteur parapublic
Alioune Badara DIASSE	679 800/Z	TPR de Kédougou
Badiaw DIAO	634 398/E	TPE

Les Contrôleurs du Trésor dont les noms suivent, issus de la promotion 2022-2024 de l'Ecole nationale d'administration (ENA), , reçoivent les affectations ci-après :

PRÉNOMS ET NOM	MLE DE SOLDE	POSTE D'AFFECTATION
Pape Ibrahima MBODJI	744 973/B	Perception de Mbacké
Ndèye Seynabou GUEYE	744 913/D	TPR de Saint-Louis
Bara NDAO	721 895/B	TPR de Tambacounda
Abou BA	746 000/I	Perception de Dagana
Bouso DIAW	744 953/Z	TPR de Saint-Louis
Awa SALL	744 969/E	TPR de Ziguinchor
Birane Niang BASSOUM	744 994/C	Perception de Kébémér
Ndèye Amy DIENE	744 998/A	RPM de Ziguinchor
Lissa DIONE	746 028/C	Perception de Gossas
Soda NDIAYE	744 942/Z	Perception de Bambey

Abdoul Malick DIALLO	746 016/D	TPR de Tambacounda
Modou NGOM	702 356/E	TPR de Kaffrine
Marie Louise Gouna NIAKH	744 943/A	TPR de Fatick
Diénoum Malick NDIAYE	744 991/F	TPR de Kédougou
Landing DIEME	744 917/H	TPR de Kédougou
Serigne Fallou NDIAYE	744 933/B	Perception de Nioro du Rip
El Hadji Mouhamed DIOP	694 113/B	Perception de Dagana
Oumar Racine SOW	746 010/G	Perception de Podor
Ndèye Yandé DIOUF	744 993/D	TPR de Diourbel
Abdoulaye CISSOKHO	632 566/Z	TPR de Louga
Samsidine DIATTA	746 006/C	TPR de Kolda
Ouseynou FAYE	674 894/Z	TPR de Fatick
Baye Omar CISSE	681 277/C	TPR de Louga
Abdoulaye DIEDHIOU	706 627/B	TPR de Sédhiou
Papa Samba SANKHARE	672 903/K	TPR de Sédhiou
Mouhamadou Niang DIAGNE	744 982/D	TPR de Kaolack
Mbagnick SENE	668 673/F	TPR de Matam
Aliou THIAM	604 715/A	Perception de Vélingara
Lionel Adiadjia DIEDHIOU	744 975/Z	Perception de Vélingara
Ibrahima DIALLO	715 686/G	TPR de Matam
Papa Souleymane DIEDHIOU	744 881/F	Perception de Bakel
Diarra DIEYE	744 961/C	Perception de Bakel

Affectations des agents au sein du Trésor

Madame Maty Cheikh MBAYE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde no 696.791/J, précédemment en service à la Trésorerie Paierie régionale de Thiès, est affectée à la Direction de l'Administration et du personnel.

Monsieur Serigne Saliou GUEYE, Agent de recouvrement, matricule de solde n° 724.097/K, précédemment en service à la Perception de Bignona, est affecté à la Perception de Guédiawaye.

PRÉNOMS ET NOM	CORPS	MLE DE SOLDE	POSTE PRÉC.	POSTE D'AFPEC.
Marie NDOUR	Agent administratif	753 097/G	DGCPT	DAP
Ndèye Fatou LOUM	Agent administratif	662 489/C	RGT	DI
Mouhamadou L. N. DIOP	Agent d'administration	615 507/B	RGT	DI
Selbé DIOUF	Agent administratif	681 382/8	DGCPT	PGT
Fatou DIALLO	Gestionnaire	762 194/G	DGCPT	ACGP
Mamadou SALL	Commis	612 745/ A	RGT	ACGP
Ndèye Maguette NIANG	Agent de recouvrement	612 880/G	DGCPT	TPE
Fatou Diossi THIAM	Spécialiste en QHSE	734 748/C	DGCPT	RGT
Modou Fall DIOUF	Chauffeur	760 871/A	DAP	P. de Mbacké

Nomination d'Agents comptables publics

Monsieur Cheikh Tidiane NIANG, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n° 611 040/J, précédemment Agent comptable de l'Office des Forages ruraux (OFOR) est nommé Agent comptable de l'Agence sénégalaise de Promotion touristique (ASPT) en remplacement de Monsieur Yatma FALL ;

Monsieur Yatma FALL, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n° 517 818/D, précédemment Agent comptable de l'Agence sénégalaise de Promotion touristique (ASPT), est nommé Agent comptable de l'Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels, en remplacement de Monsieur Serigne Mbaye NDIAYE ;

Monsieur Assane FALL, Comptable, Mle de solde n° 711 632/B, précédemment Agent comptable de l'hôpital régional de Ziguinchor, est nommé Agent comptable de l'hôpital régional Elhadj Ibrahima NIASS de Kaolack, en remplacement de Monsieur Amadou KANTE ;

Madame Faty DIAGNE, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n° 634 411/C précédemment Agent comptable du Centre des Œuvres universitaires et sociales (CROUS) de Bambey, est nommée Agent comptable du Centre des Œuvres et sociales universitaires (CROUS) de Diamniadio, en remplacement de Monsieur Laïty MBENGUE ;

Madame Ndèye Penda DIAGNE, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n° 513 004/C, précédemment en service à la Direction de l'Informatique (DI), est nommée Agent comptable de l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ), en remplacement de Monsieur Babacar MBENGUE ;

Monsieur Adama Mamadou THIAM, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n° 625 073/M, précédemment en service à la Perception de Bambey, est nommé Agent comptable du Centre des Œuvres universitaires et sociales (CROUS) de Bambey, en remplacement de Madame Faty DIAGNE ;

Monsieur Alioune NDIAYE, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n° 608 589/H, précédemment Agent comptable de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF), est nommé Agent comptable de la Commission de Régulation du Secteur de l'Energie (CRSE), en remplacement de Madame Tabaski NGOM ;

Madame Ndèye Coumba NDIAYE, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n°625 065/J, précédemment en service à la Direction du Secteur parapublic (DSP), est nommée Agent comptable de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF), en remplacement de Monsieur Alioune NDIAYE ;

Monsieur Cheikh Sidate DIAKHATE, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n°634 412/B, précédemment en service à la Recette générale du Trésor (RGT), est nommé Agent comptable de l'Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie (AEME), en remplacement de Madame Khady CARVALHO ;

Madame Khady CARVALHO, Contrôleur du Trésor, Mle de solde n°620 742/A, est nommée Agent comptable de l'Office des Forages ruraux (OFOR), en remplacement de Monsieur Cheikh Tidiane NIANG ;

Madame Aïda NGOM, Economiste, Mle de solde n°607 085/P, est nommée Agent comptable du Fonds national de l'Entreprenariat féminin (FNEF) ;

Monsieur Abdoulaye BA, Comptable, Mle de solde n° 728 698/H, précédemment en service à l'hôpital régional de Ziguinchor, est nommé Agent comptable de l'hôpital régional de Ziguinchor, en remplacement de Monsieur Assane FALL ;

Monsieur Mamadou MANGANE, Comptable, Mle de solde n° 628 170/R, précédemment à la Direction de la Planification et de la Recherche au Ministère de la Santé et de l'Action sociale, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier Heinrich LUBKE de Diourbel, en remplacement de Monsieur El Hadji Moussa DIALLO ;

Madame Gnilane Diogoye DIOUF, Comptable, Mle de solde n° 616 362/L, précédemment en service au Centre national d'Enfants Albert Royer, est nommée Agent comptable de l'hôpital de Richard Toll en remplacement de Monsieur Mbaye Adolphe SARR ;

Monsieur Elhadji Mamadou Maïp DIOP, Cadre de gestion, Mle de solde n° 928 060/U, précédemment en service au Centre hospitalier national « Matlaboul Fawzaïni de Touba » est nommé Agent comptable du Centre hospitalier national « Matlaboul Fawzaïni de Touba » en remplacement de Monsieur Abdoulaye FAYE ;

Monsieur Mouhamed Méani DIOP, Agent administratif, Mle de solde n° 711 668/A, précédemment en service à la Recette générale du Trésor (RGT), est nommé Agent comptable de l'Office national des Pupilles de la Nation (ONPN), en remplacement de Monsieur de Sidi Kaly TALLA ;

Monsieur Sidi Kaly TALLA, Agent administratif, Mle de solde n° 641 888/E, est nommé Agent comptable de l'Office de Gestion des Infrastructures sportives (OGIS)

N° 2025/112531.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

TRESORERIE PAIERIE POUR L'ETRANGER-TPE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

POUR LE COMPTE DU MINISTERE CHARGE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES MISSIONS
DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES : EXECUTION DES DEPENSES ET RECETTES, TENUE DE LA
COMPTABILITE, REDDITION DES COMPTES, GESTION DE LA TRESORERIE DANS L'ESPACE ET
DANS LE TEMPS

ON BEHALF OF THE MINISTRY RESPONSIBLE FOR FOREIGN AFFAIRS AND DIPLOMATIC AND
CONSULAR MISSIONS: EXECUTION OF EXPENDITURE AND REVENUE, ACCOUNTING, RENDERING
OF ACCOUNTS, CASH MANAGEMENT IN SPACE AND TIME

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

08-10 AVENUE ROBERT DELMAS PLATEAU -SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2025-02-11

Jusqu'au
Until

2028-02-10



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accréditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark. - CERT11 F 0956.9/07-2020

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

COIN D'HISTOIRES

LA REFORME DU TRESOR DE 1980 (1^{ère} partie)

L'année 1980 marque le second tournant important dans l'organisation du ministère, en général, et du Trésor en particulier. Le décret n° 80-01 du 2 janvier 1980 portant remaniement ministériel a changé la dénomination du Département (Ministère des Finances et des Affaires économiques) en Ministère de l'Economie et des Finances.

S'agissant du Trésor, on assiste à une modification profonde du réseau comptable. Les deux organes de direction qui DCP et la TG, forment, n° 80-892 du 29-07-1980 Ministère de l'Economie seule et même direction, dirigée par un Trésorier l'autorité du Directeur

La Trésorerie générale des attributions fixées mentionné ci-dessus l'arrêté n° 10.248/MEF/ l'établissement du compte tenue du compte unique de l'approvisionnement des comptes du

Les fonctions de Trésorier Monsieur Ousmane Diop date de son admission à pension de retraite.



Monsieur Mamadou Lamine LOUM

existait, à savoir la conformément au décret portant organisation du et des Finances, une la Trésorerie Générale, Général et placée sous général du Trésor.

est chargée, en plus par l'arrêté de 1974 et, conformément à DGT du 14-09-1981, de consolidé du Trésor, de la du Trésor à la BCEAO et des comptes bancaires Trésor.

général sont exercées par jusqu'en décembre 1984 faire valoir ses droits à une

Monsieur Mamadou Lamine LOUM, Inspecteur du Trésor, alors premier Fondé de Pouvoirs, est nommé Trésorier général, par décret n° 84-1521 du 29-12-1984, en remplacement de Monsieur DIOP.

COIN D'HISTOIRES

LA REFORME DU TRESOR DE 1980 (1^{ère} partie)

Le Trésorier général n'est plus le seul comptable supérieur de l'Etat. Les opérations de recettes et de dépenses dans la région de Dakar sont confiées à deux comptables supérieurs : le Receveur général du Trésor et le Payeur général du Trésor. Dans les autres régions un comptable supérieur régional appelé Trésorier Payeur régional (TPR) centralise toutes les opérations des percepteurs de la région qui lui sont rattachés.

La Trésorerie générale exerça à partir de 1990, les missions dévolues à la Direction de la Monnaie et du Crédit (décret n° 90-343 du 27 mars 1990) qui devient une division au sein de la Trésorerie générale. Le Trésorier général n'est plus le seul comptable supérieur de l'Etat. Les opérations de recettes et de dépenses dans la région de Dakar sont confiées à deux comptables supérieurs : le Receveur général du Trésor et le Payeur général du Trésor. Dans les autres régions un comptable supérieur régional appelé Trésorier Payeur régional (TPR) centralise toutes les opérations des percepteurs de la région qui lui sont rattachés.

La Trésorerie générale exerça à partir de 1990, les missions dévolues à la Direction de la Monnaie et du Crédit (décret n° 90-343 du 27 mars 1990) qui devient une division au sein de la Trésorerie générale.

N° 2025/112512.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

AGENCE COMPTABLE DES GRANDS PROJETS

pour les activités suivantes :
for the following activities:

TENUE DE LA COMPTABILITE, EXECUTION DES OPERATIONS DE RECETTES, DE DEPENSES, DE
TRESORERIE DES MINISTRES ET COMPTES DE DEPOT EXPRESSEMENT CONFIES A L'ACGP,
L'ETABLISSEMENT DU COMPTE DE GESTION A ENVOYER A LA COUR DES COMPTES

MAINTAINING ACCOUNTS, EXECUTION OF REVENUE, EXPENDITURE AND CASH OPERATIONS OF
MINISTRIES AND DEPOSIT ACCOUNTS EXPRESSLY ENTRUSTED TO THE ACGP, ESTABLISHMENT
OF THE MANAGEMENT ACCOUNT TO BE SENT TO THE COURT OF AUDITORS

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

RUE VINCENS SN-SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2025-02-07

Jusqu'au
Until

2028-02-06



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0956.9/07-2020

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat



Les troubles du sommeil dans le milieu du travail

ECHOS
DU TRÉSOR

Le sommeil est d'une importance cruciale pour la santé et le bien-être de chaque individu, mais il est souvent négligé dans le monde du travail. Les troubles du sommeil entraînent des conséquences profondes sur la productivité, la sécurité au travail et la santé globale des employés. ECHOS DU TRÉSOR, en collaboration avec <https://www.sosoxygene.com/> et <https://institut-sommeil-vigilance.org>, explore l'impact des troubles du sommeil dans le milieu du travail et les moyens de les atténuer.

L'insomnie au bureau : un problème sous-estimé

L'insomnie est l'un des troubles du sommeil les plus courants, touchant des millions de personnes dans le monde. Dans le milieu du travail, elle se traduit par des employés fatigués, irritables et moins concentrés, ce qui peut entraîner des erreurs au travail et une baisse de la productivité. Les effets de l'insomnie sont ressentis non seulement par l'individu, mais aussi par l'entreprise.

Une étude menée par la Harvard Medical School a révélé que les coûts liés à la perte de productivité due à l'insomnie s'élèvent à des milliards de dollars chaque année. Cela affecte donc non seulement le bien-être professionnel, mais aussi la qualité de vie des employés, pouvant entraîner une détérioration des relations familiales et sociales en raison de l'irritabilité et de la fatigue constante.

Le travail posté : des horaires décalés qui fatiguent l'organisme

Les troubles du sommeil sont propices à être exacerbés par les horaires de travail irréguliers, les quarts de travail de nuit ou les décalages horaires fréquents. Les rythmes circadiens, qui possèdent au moins un cycle par période de 24 heures, qui régulent le cycle veille-sommeil, sont perturbés lorsque les employés sont constamment soumis à des horaires changeants. On appelle cela le travail posté, le travail par "postes" aux horaires successifs et alternants. Classiquement connu comme étant le travail en "3x8", il recouvre en réalité de multiples

formes d'organisation, souvent héritées d'évolutions économiques et sociales complexes au sein des entreprises.

Le travail posté a d'abord été réservé aux activités qui ne pouvaient cesser pendant la nuit : activités de service et de sécurité (armée, police, santé, transport), activités industrielles nécessitant une mise en route (hauts-fourneaux, métallurgie, centrales électriques...). Il s'est ensuite étendu à bien d'autres secteurs industriels dans un souci de rentabilité de l'outil industriel et de réduction des délais : industrie automobile, travaux publics ou encore l'informatique. La tendance actuelle est encore à l'extension des horaires décalés, en particulier dans l'industrie des services, victime de la mondialisation : télécommunication, presse et médias, instituts financiers...

L'environnement domestique des travailleurs postés

Or, un bon sommeil est un facteur de tolérance essentiel au travail posté, et pourtant, le sommeil des travailleurs postés est constamment perturbé, pour de multiples raisons. La tolérance au travail posté est étroitement liée à un environnement domestique favorable. Les femmes jeunes avec des enfants en bas âge et travaillant en "3x8" sont particulièrement concernées par ce type de problèmes. Elles ont le plus grand mal à récupérer un sommeil de durée normale et font fréquemment des nuits blanches.





Les troubles du sommeil dans le milieu du travail

ECHOS
DU TRÉSOR

Dans tous les cas, les plaintes relatives au sommeil les plus fréquemment enregistrées chez les travailleurs postés sont : la diminution du temps moyen de sommeil de 1 à 2 heures, une qualité de sommeil perturbée pour des raisons environnementales et chronobiologiques, mais aussi une fatigue chronique y compris au moment de l'éveil. En effet, elle est ressentie par une majorité des travailleurs de nuit (de 36 à 68% selon les entreprises).

Les effets sur la santé mentale

Les troubles du sommeil sont également étroitement liés à la santé mentale. Le manque de sommeil peut contribuer au développement de troubles tels que la dépression et l'anxiété. Les employés qui luttent contre un sommeil non-récupérateur sont plus susceptibles de ressentir du stress au travail et d'avoir des relations interpersonnelles tendues. Alors, pour atténuer les effets des troubles du sommeil dans le milieu du travail, il existe plusieurs approches possibles. Les employeurs peuvent sensibiliser leurs employés aux avantages du sommeil adéquat et fournir des informations sur la façon d'améliorer leurs habitudes de sommeil. Ils peuvent offrir des horaires de travail plus flexibles, aidant les employés à mieux gérer leur sommeil, en particulier ceux qui travaillent en équipes ou de nuit, mettre à disposition des espaces de sieste confortables dans l'entreprise pour permettre aux employés

de se reposer brièvement lorsqu'ils en ont besoin...

Pour résumer, les troubles du sommeil dans le milieu du travail ne sont pas à prendre à la légère. Ils ont de réelles répercussions profondes sur la santé des employés et la productivité de l'entreprise. Les employeurs ont un rôle crucial à jouer en créant des environnements de travail qui favorisent le sommeil et en fournissant des ressources pour aider les employés à gérer leurs troubles du sommeil. Une approche proactive visant à améliorer le sommeil au travail peut bénéficier à tous, contribuant à une main-d'œuvre plus saine, plus heureuse et plus productive. En reconnaissant l'importance du sommeil, les entreprises peuvent véritablement investir dans la santé et le bien-être de leurs employés, tout en améliorant leur propre performance économique.

La solution ?

La sieste, une pratique aux bienfaits multiples. Il existe plusieurs types de siestes, à adapter en fonction du moment de la journée et des effets recherchés.

La sieste « flash » améliore la mémoire et l'attention. Elle dure moins de 5 minutes et ne présente pas de sommeil réel. C'est un moment de détente qui peut se pratiquer dans les transports ou au bureau. Elle permet de mieux s'adapter à un environnement contraignant. Les techniques de relaxation comme la sophrologie

(relaxation) sont souvent utilisées.

La sieste de « 10 à 20 minutes » améliore la vigilance, la mémoire, les performances et la productivité. Elle diminue le risque d'accident.

Cette sieste comporte uniquement du sommeil lent léger. Elle se pratique en début d'après-midi dans un endroit calme et dure moins de 30 minutes. Il est conseillé de laisser pénétrer la lumière et de programmer un réveil afin d'éviter une sieste trop longue qui risquerait de perturber le sommeil de la nuit suivante. Prendre un café avant la sieste permet « d'optimiser » les effets sur la vigilance.

Que faire lors d'une pause au travail ?

- Trouver un endroit calme, éloigné du bruit et de la lumière vive ;
- Si la pause a lieu avant 15 heures, faire une « sieste » de 10 minutes dans un fauteuil confortable en s'aidant des techniques de relaxations, après avoir pris si besoin un café ;
- A la fin de la sieste, s'étirer, se masser le visage et s'exposer à la lumière du jour ou sous une forte luminosité ;
- En fonction de l'heure de la journée (11h ou 17h), il est possible de compléter la pause par une collation légère.

N° 2017/77349.3

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION COMPTABLE, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES DE L'ETAT, GESTION
DES CORRESPONDANTS.**

**ACCOUNTING PRODUCTION, COLLECTION OF STATE PUBLIC REVENUE, MANAGEMENT OF
CORRESPONDENTS.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

13 bis, Boulevard Djily Mbaye SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2023-11-24

Jusqu'au
Until

2026-11-09



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTI F 0956.9/07-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

TRÉSOR PUBLIC

